

Les assises des Outre-mer

Guadeloupe

Octobre 2017 – Mars 2018

SOMMAIRE

Remerciements

Chapitre 1 Présentation des assises : co-construire l'avenir de la Guadeloupe

Chapitre 2 Diagnostic du territoire : les grands enjeux définis par les habitants et les acteurs locaux

Chapitre 3 Préconisations et projets issus des ateliers et démarches de concertation

Annexe 1 Les assises en chiffres

Annexe 2 Synthèses des ateliers

Annexe 3 Tableau de suivi des mesures et projets

REMERCIEMENTS

L'équipe projet tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué au succès des assises des outre-mer en Guadeloupe. Elle salue le travail accompli par les professionnels, les associatifs, les élus, les organismes et les institutions listées ci-dessous, sans oublier les habitants de la Guadeloupe, dont les jeunes qui se sont largement mobilisés, qui ont donné de leur temps, leur énergie pour accompagner les débats et éclairer les pouvoirs publics et les porteurs de projet privés sur les besoins et attendus de la population guadeloupéenne.

Les Guadeloupéennes et Guadeloupéens qui ont fait entendre leur voix, parmi lesquels :

Les collégiens, lycéens, universitaires et tous les jeunes qui ont donné leur avis et leur vision

Les parlementaires de Guadeloupe

Le conseil régional de Guadeloupe

Le conseil départemental de Guadeloupe

Le conseil économique, social et environnemental régional de Guadeloupe

Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Guadeloupe

L'association des moyennes et petites industries

La fédération des très petites entreprises

Le mouvement des entreprises de France (MEDEF)

La Confédération des petites et moyennes entreprises

Le régiment du service militaire adapté

L'université des Antilles

Le rectorat

L'agence de santé

La direction régionale des finances publiques

La chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe

La chambre de métiers et de l'artisanat

La chambre d'agriculture

L'agence française de biodiversité

L'agence française de développement

La banque publique d'investissement
La caisse des dépôts et consignations
La chambre régionale des comptes
Le service départemental d'incendie et de secours
L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
L'office de l'eau
Le collectif des travailleurs de l'eau
La CLEUM
La FJK
Le cluster maritime
Guadeloupe port Caraïbe
L'aéroport Guadeloupe pôle Caraïbe
Le cluster numérique
Les services de l'Etat
Les personnels de la préfecture
Les organismes de formation
Les collectivités locales
Synergile
Les associations de consommateurs
Le comité du commerce extérieur
Le centre de gestion
La caisse générale de sécurité sociale
Le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
L'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

Ainsi que tous les autres contributeurs qui font la richesse du rapport, des synthèses des ateliers et du tableau de suivi des projets.

CHAPITRE 1^{ER} - PRESENTATION DES ASSISES - CO-CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA GUADELOUPE***Le lancement post IRMA – MARIA, une mobilisation pour l'avenir de la Guadeloupe***

Douze jours après le lancement national par la ministre des outre-mer, le 16 octobre 2017, le préfet a lancé les assises en Guadeloupe,. Sous l'impulsion de la secrétaire générale pour les affaires régionales, elles se sont organisées en lien étroit avec les élus locaux, les opérateurs, le monde économique, les associations et les habitants, avec le soutien des services déconcentrés de l'Etat.

Malgré un démarrage en décalé des autres départements d'outre-mer du fait de la gestion de la crise cyclonique qui a mobilisé les services de l'Etat et les collectivités, les assises des outre-mer ont représenté pendant six mois un espace ouvert et constructif de projets et d'idées nouvelles tant des citoyens, des entrepreneurs, que des élus.

La crainte locale de « refaire » les états généraux de 2009 s'est dissipée peu à peu pour laisser place à un exercice de co-construction avec les partenaires institutionnels mais aussi et surtout avec les habitants, les experts d'usage dont la parole, les idées et l'adhésion sont essentielles au développement de l'archipel.

Cette adhésion progressive est la résultante, entre autres, d'une vaste campagne de communication sur les objectifs de la démarche, la méthode participative retenue et les suites qui seront données aux travaux engagés par les acteurs locaux. Affichage, mailings, courriers, spots radios, interviews, ... ont été autant d'initiatives pour associer les experts techniques, les professionnels et les habitants. Les facilités données pour participer y sont également pour beaucoup : permanence téléphonique, boîte fonctionnelle, site Internet, réunions, ateliers, plateaux, autant de moyens de s'exprimer librement, à tout moment et en fonction de ses propres contraintes.

Les principes fondateurs de la démarche, co-construction – transparence - opérationnalité

La méthode choisie, avec une communication active, a permis l'ouverture de la démarche à tous les volontaires (en passant par le tissu associatif, les syndicats, les fédérations, les élus, les socioprofessionnels...), l'avenir de la Guadeloupe se construisant avec l'ensemble des forces vives du territoire.

L'objectif recherché était de répondre aux enjeux identifiés par les habitants de la Guadeloupe pour améliorer leur quotidien.

La démarche retenue ne devait pas doubler avec les états généraux de 2009, mais s'appuyer sur ces travaux, qui constituaient en soi une base de travail tant en termes de diagnostics que de propositions.

La recherche de cohérence a guidé les travaux en rapprochant les dispositifs de concertation existants et en capitalisant sur l'existant et les réflexions déjà menées.

La finalité de l'exercice est de faciliter in fine le portage de projet par les acteurs locaux et le suivi de la mise en œuvre des mesures qui seront décidées.

L'efficacité et la recherche de résultats concrets ont conduit à la nécessité d'un livrable partagé de tous : dresser une feuille de route de trois à cinq ans composée d'actions concrètes à mettre en œuvre collectivement, en accompagnant les projets afférents.

Le comité local d'orientation, instance locale de pilotage

Le comité local d'orientation, composé d'élus, de socio professionnels, de consulaires, de chefs de services, d'associatifs, de syndicats, de représentants des habitants, d'opérateurs, s'est constitué sur la base du volontariat. Le rythme mensuel des réunions a permis le suivi des travaux et la validation des orientations au fil des ateliers. Le comité de clôture a permis de valider le contenu du rapport final et les modalités de suivi des assises.

Les assises en chiffres, un diagnostic et des préconisations partagées

Plus de 150 000 manifestations d'intérêt (clics, courriels, appels, visites, interventions).

Environ 1 500 contributions (courriels, courriers, notes, synthèses, contributions, dépôts de projets).

Plus de 60 ateliers ou regroupements de partenaires (assises de la famille, éducation, EGA, Union des entreprises - Mouvement des entreprises de France (*Medef*), fédération des très petites entreprises...).

Plus de 10 regroupements de la jeunesse au profit des thématiques (régiment du service militaire adapté, lycées, université).

30 réunions « préfecture » de concertation organisées par la préfecture avec des experts et des partenaires.

21 ateliers « préfecture » ouverts au public (de novembre 2017 à mars 2018).

Plus de 800 participations volontaires de citoyens aux ateliers citoyens.

Avec l'appui des partenaires, près de 20 000 personnes ont contribué au débat citoyen.

200 courriers personnels envoyés à un panel d'habitants tirés au sort.

Des ateliers citoyens regroupant à chaque manifestation de 10 à 150 personnes.

Le comité de pilotage, gage de la mise en œuvre des mesures

Le présent rapport ne se veut pas la simple compilation de toutes les contributions, mais une synthèse des échanges et des propositions partagées et validées en première instance par le comité local d'orientation et la mission interministérielle des assises, suite aux ateliers citoyens, aux réunions techniques et aux autres démarches de concertation qui se sont tenus depuis octobre dernier. Conscients que les six derniers mois et les délais imposés n'ont pas encore permis de recenser tous les projets en cours de réflexion, un comité de pilotage local permettra le suivi opérationnel des assises.

Le comité de pilotage se réunira deux fois par an, la première réunion ayant lieu en janvier 2019. Le comité pourra organiser des commissions de travail pour suivre la mise en œuvre des préconisations inscrites dans le rapport et mettre à jour la feuille de route.

Présidé par le préfet, il comprend des référents du conseil régional, du conseil départemental, des intercommunalités, des organisations socioprofessionnelles, des services de l'Etat et opérateurs, des associations, et des représentants des citoyens.

Le comité de pilotage a vocation à mettre à disposition des Guadeloupéens les travaux engagés et à conduire une démarche d'évaluation pendant les trois prochaines années. Il permettra en outre aux porteurs de projet de rencontrer les partenaires.

Le préfet, par l'intermédiaire du secrétariat général pour les affaires régionales, est garant du suivi opérationnel des assises pour le compte de la ministre des outre-mer. Ainsi, il assurera le secrétariat des comités de pilotage et gèrera la boîte fonctionnelle des assises des outre-mer.

CHAPITRE 2 - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE - LES GRANDS ENJEUX DEFINIS PAR LES HABITANTS

Un diagnostic par la consultation

Une consultation numérique nationale et locale, a permis, dès le mois d'octobre, aux habitants de la Guadeloupe de s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitaient aborder dans le cadre des assises des outre-mer.

Les états généraux de 2009 avaient largement mobilisé et il a fallu remettre en débat des sujets abordés près de dix ans auparavant pour évaluer le travail accompli et le ressenti des habitants sur l'évolution de la société guadeloupéenne.

Les thèmes des ateliers ont été définis après la consultation numérique, des enquêtes et des entretiens. Les thèmes ayant reçu le plus de voix ont été sélectionnés pour présentation au comité de pilotage. Les enjeux et les ateliers qui en découlent ont ainsi été entérinés par le comité local d'orientation du 10 novembre 2017.

Les Guadeloupéens ont identifié quatre enjeux majeurs :

- ✓ **Améliorer la qualité de vie des habitants en adaptant les équipements publics ;**
- ✓ **Accompagner un développement économique de la Guadeloupe, créateur d'emploi ;**
- ✓ **Assurer la sécurité des habitants ;**
- ✓ **Répondre aux préoccupations de la famille guadeloupéenne.**

Ces quatre enjeux se sont déclinés en vingt ateliers citoyens auxquels une réunion technique entre les élus, les techniciens des collectivités et les services de l'Etat sur l'ingénierie territoriale a été ajoutée à la demande de la mission interministérielle des assises. Cette réunion a eu pour but d'identifier les forces et les faiblesses du territoire en matière de montage et de portage de projet.

Dix thèmes étaient issus des sondages menés auprès des habitants. Ils ont fait l'objet d'ateliers locaux délocalisés sur tout le territoire :

- ✓ EAU
- ✓ TRANSPORTS
- ✓ DECHETS
- ✓ SECURITE ROUTIERE
- ✓ INSECURITE

- ✓ OFFRE COMMERCIALE
- ✓ FORMATION PROFESSIONNELLE
- ✓ VIE CHERE
- ✓ RISQUE NATUREL
- ✓ JEUNESSE

Dix thèmes complémentaires étaient issus des réflexions institutionnelles pour permettre d'évaluer la faisabilité des projets :

- ✓ NORMES
- ✓ DEPENSES PUBLIQUES
- ✓ DIALOGUE SOCIAL
- ✓ PREVENTION DU RISQUE
- ✓ COMPETITIVITE
- ✓ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI
- ✓ PERSONNES AGEES
- ✓ ENERGIES RENOUVELABLES
- ✓ CULTURE
- ✓ COHESION SOCIALE

Chaque atelier fut précédé d'une ou plusieurs réunions de préparation avec les experts techniques du sujet pour faciliter la capitalisation des travaux existants et des projets en cours.

Chaque atelier a ensuite fait l'objet d'une note de cadrage qui intégrait les éléments de contexte, un pré-diagnostic et des axes de travail.

Chaque atelier public a fait l'objet d'un compte-rendu des débats et d'une synthèse reprenant les traits saillants du diagnostic partagé, les propositions d'actions, les projets qui en découlent, le calendrier de mise en œuvre et le coût de la mesure lorsque l'information était disponible.

Des thèmes complémentaires ont également été investis par d'autres formes de participation telles que la conférence de coopération régionale, les assises de l'éducation, les états généraux de l'alimentation, les assises de la famille, les ateliers à faire soi-même, dont les ateliers portés par les partenaires pour examiner un sujet en particulier ou bien dresser des pistes de réflexion transversales sur une zone géographique.

Le rapport intègre autant que possible le contenu de ces autres démarches lorsque le calendrier de restitution le permet. Le comité de pilotage partenarial, assurera à terme le lien entre l'ensemble des démarches et des propositions.

Il sera l'occasion de valoriser :

- **les potentialités de la Guadeloupe ;**
- **les pistes de travail sur les problématiques structurelles de la Guadeloupe ;**
- **les projets et les porteurs de projets potentiels ;**
- **les ressources clés à mobiliser.**

Les assises ne se terminent pas à l'issue de cette séquence, mais trouvent une traduction dans les plans de convergence qui découlent de la loi égalité réelle outre-mer. Ils déclinent la stratégie régionale en matière de développement équilibré et pérenne. Les contrats de plans Etat-Région seront ainsi intégrés aux contrats de convergence, maquettes partenariales, opérationnelles et financières des plans de convergence.

Les assises des outre-mer feront l'objet d'un suivi sur une période de trois à cinq ans et constitueront le socle sur lequel seront coconstruites les politiques publiques de demain.

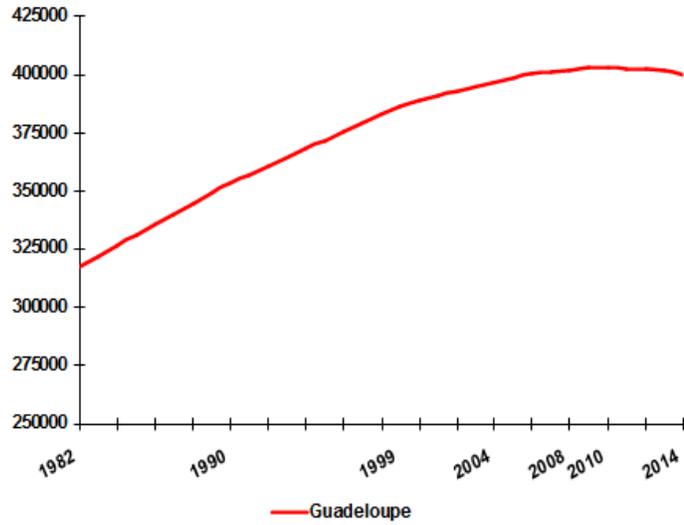
Un diagnostic par les chiffres

L'INSEE a élaboré récemment un panorama de la Guadeloupe, qui fait ressortir les traits suivants :

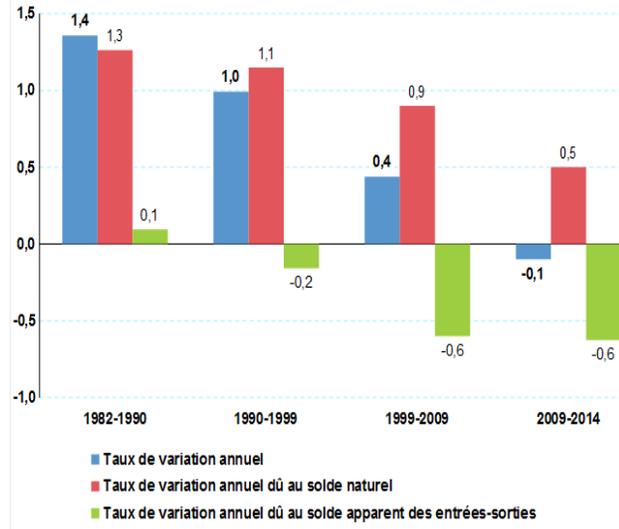
- un déficit migratoire et un ralentissement de la croissance naturelle ;
- un ménage sur quatre est une famille monoparentale ;
- un ménage sur trois vit dans un logement social ;
- le taux de chômage de 24 % est élevé mais reste stable, sachant que l'emploi a progressé un peu plus vite que le chômage ;
- le taux d'activité est de 50 % ;
- le secteur tertiaire absorbe 80 % de l'emploi, avec une chute importante de l'emploi dans la construction depuis cinq ans ;
- les créations d'entreprises, notamment hors micro entreprises, sont en hausse ;
- compte tenu du vieillissement de la population, il ressort d'une projection qu'en 2030, un habitant sur deux sera senior, alors que déjà aujourd'hui un actif sur cinq a plus de 55 ans. Cette tendance va engendrer des tensions sur des métiers où les seniors sont surreprésentés.

EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

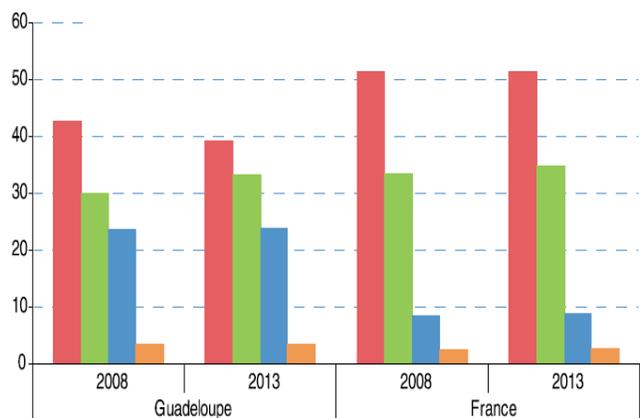
Évolution démographique depuis 1982



Décomposition du taux d'accroissement annuel (en %)

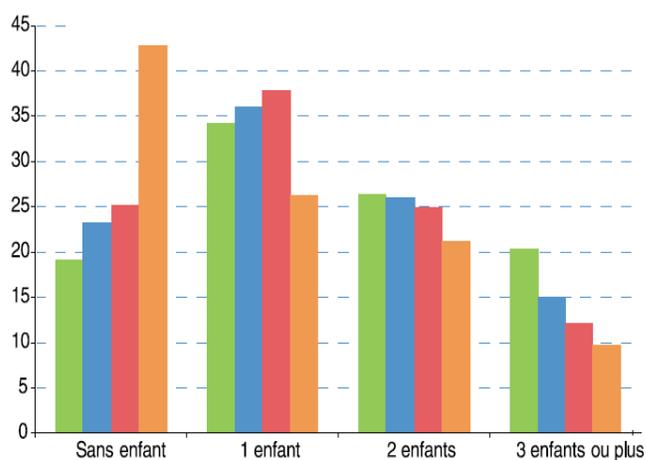


Composition des ménages



■ Ménages avec famille principale composée d'un couple ■ Plusieurs personnes sans famille
■ Ménages d'une personne seule sans famille ■ Ménages avec famille principale monoparentale

Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

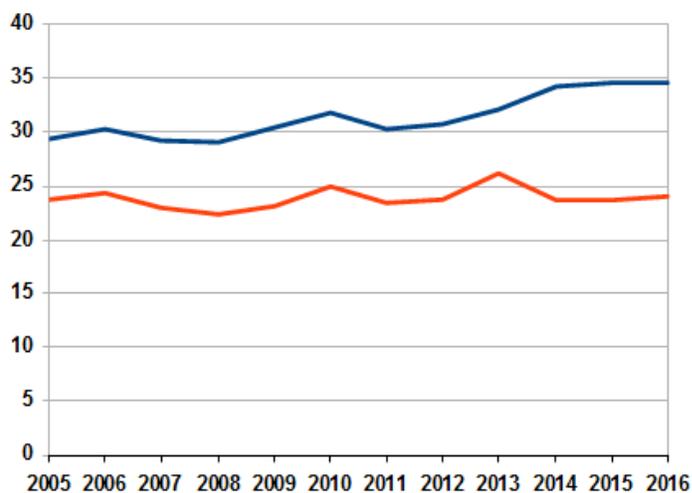


■ 1999 ■ 2008 ■ 2013 ■ France 2013

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013 (exploitation complémentaire).

EMPLOI

Evolution du taux de chômage en %



— "Indicateur agrégé de chômage" — Taux de chômage

Décomposition du taux d'accroissement annuel (en %)

	Nombre de chômeurs	Proportion de femmes	Taux de chômage (en %)		
	(en milliers)	(en %)	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	38	56	24	25	22
15-24 ans	5	41	47	45	48
25-49 ans	24	61	26	29	23
50 ans ou plus	9	50	16	16	15

Champ : population active de 15 ans ou plus, vivant en Guadeloupe, hors communautés

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2016

Emploi et taux d'activité

	Ensemble		Femmes (en milliers)	Hommes (en milliers)
	(en milliers)	(en %)		
Actifs	159	50	83	76
Actifs ayant un emploi	121	38	62	59
Chômeurs	38	12	21	17
Inactifs	160	50	94	66
dont : Inactifs de 60 ans ou plus	82	26	48	34
Ensemble	319	100	177	142

Champ : population des ménages de 15 ans ou plus, vivant en Guadeloupe, hors communautés.

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2016.

Taux d'activité des hommes : 53 %

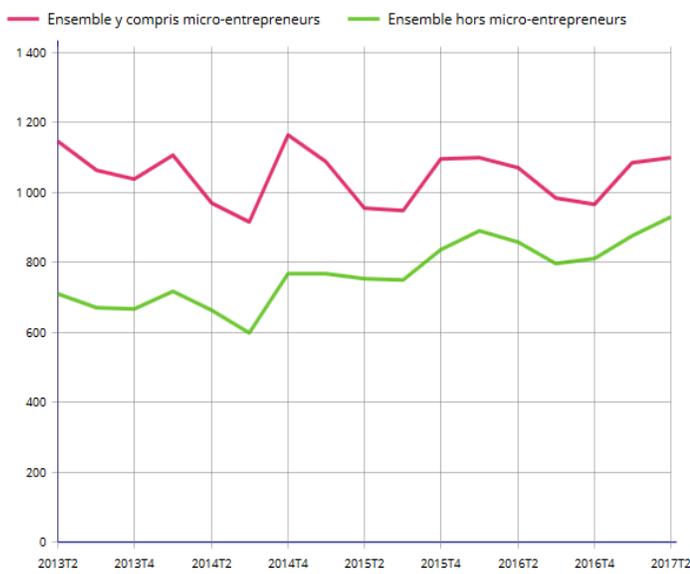
Taux d'activité des femmes : 47 %

	Effectif total (en milliers)	Répartition (en %)			Part de femmes (en %)
		Ensemble	Femmes	Hommes	
Agriculture	4	4	1	7	13
Industrie	8	6	3	9	26
Construction	11	9	1	18	6
Tertiaire	97	80	94	65	60
Activité indéterminée	1	1	1	1	46
Ensemble	121	100	100	100	51

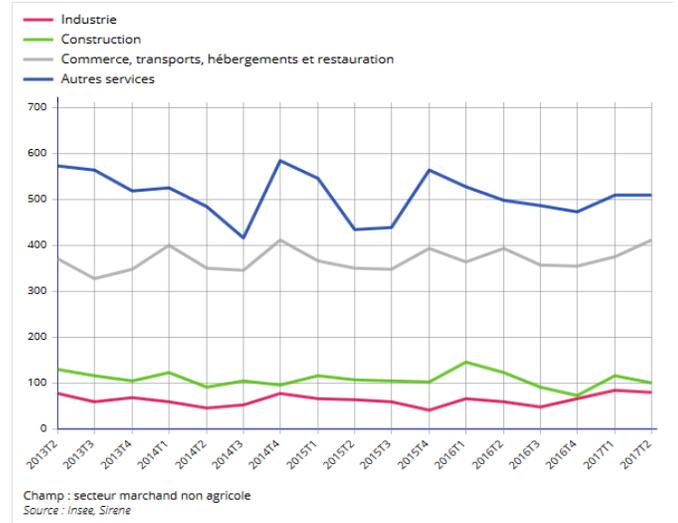
Champ : population en emploi de 15 ans ou plus, vivant en Guadeloupe, hors communautés

Source : Insee, enquête Emploi en continu 2016

Créations d'entreprises

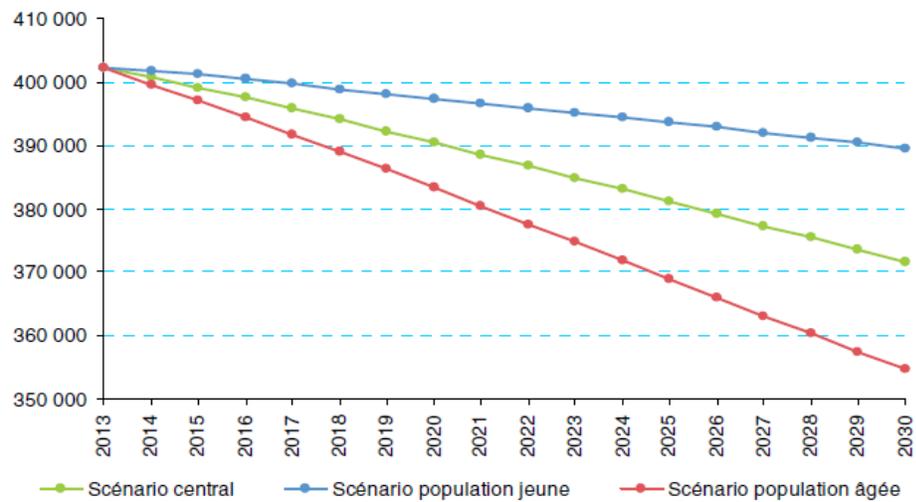


Champ : secteur marchand non agricole
Source : Insee, Sirene



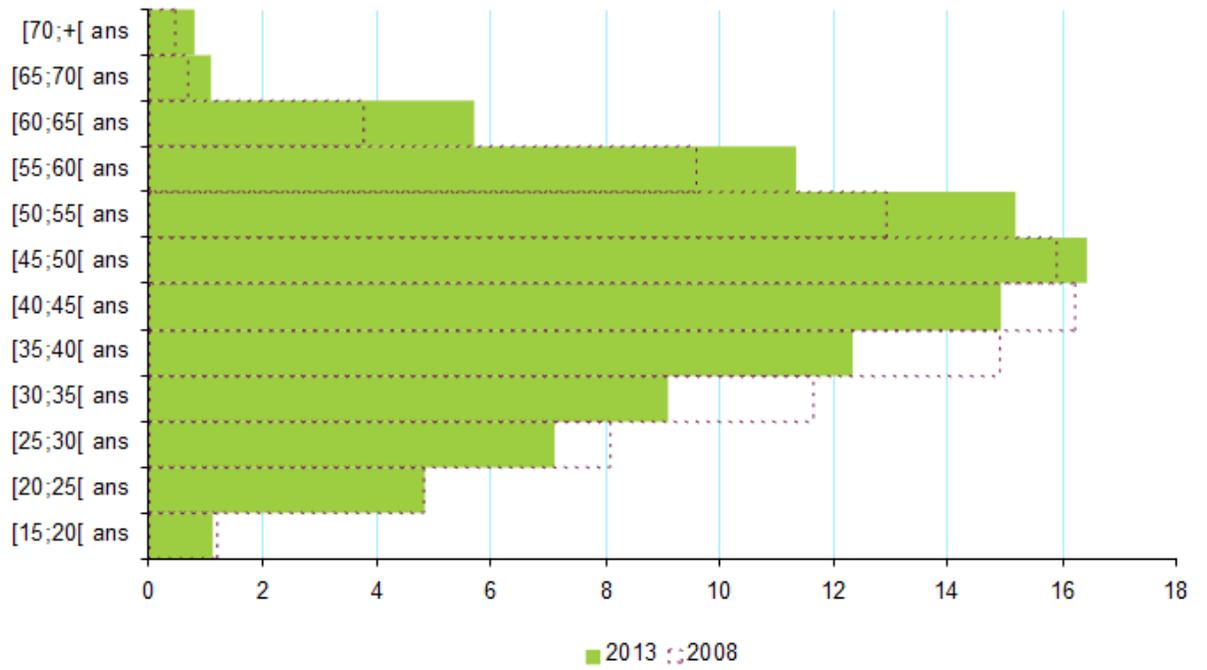
Champ : secteur marchand non agricole
Source : Insee, Sirene

Évolution de la population entre 2013 et 2030 en Guadeloupe



Source : Insee, Omphale 2017.

Pyramide des âges des actifs occupés en 2008 et 2013



CHAPITRE 3 - PRECONISATIONS ET PROJETS ISSUS DES ATELIERS ET DEMARCHES DE CONCERTATION

Sur la base des quatre grands enjeux définis par les Guadeloupéens et en complémentarité des autres espaces de concertation existants ou programmés, un atelier technique et 20 ateliers citoyens répartis sur l'ensemble du territoire se sont réunis durant six mois. 21 ateliers ont représenté au total plus d'une centaine de réunions avant ou après. Avant, pour définir avec les personnes ressources les axes de travail et capitaliser l'existant, après pour approfondir un sujet ou un pan non abordé en atelier principal.

Les ateliers se sont définis et répartis comme suit :

1. Ingénierie territoriale	9/12/2017
2. Dépenses publiques et Performance	21/12/2017
3. Normes et réglementation	23/01/2018
4. Conforter la cohésion sociale	12/12/2017
5. Refonder le dialogue social	22/01/2017
6. Accompagner les aspirations de la jeunesse guadeloupéenne	31/01/2018
7. Accompagner le vieillissement de la population	06/02/2018
8. Lutter contre la vie chère	21/03/2018
9. Culture et mémoire de Guadeloupe	20/02/2018
10. Développer les énergies renouvelables	30/01/2018
11. L'eau en Guadeloupe	07/02/2018
12. Transports et mobilité	21/02/2018
13. Prévenir et traiter des Déchets	28/02/2018
14. Prévenir des risques naturels	11/01/2018
15. La culture du risque naturel	02/02/2018
16. Relier le développement économique à l'emploi	09/01/2018
17. Renforcer la compétitivité des secteurs porteurs	18/01/2018
18. Développer l'offre commerciale	07/03/2018
19. Adapter la formation professionnelle au territoire	14/03/2018
20. Améliorer la sécurité routière	17/01/2018
21. Lutter contre l'insécurité	24/01/2018

Qui ont généré une centaine de réunions techniques et d'ateliers à faire soi-même dans différents domaines :

- l'économie (dont les filières – mer, numérique, agri-tourisme...) ;
- l'emploi (dont le dialogue social) ;
- la santé (de la prévention aux soins) ;
- la cohésion sociale (y compris le handicap, l'égalité femmes-hommes, les quartiers prioritaires de la ville) ;
- la famille (et la société en général) ;
- l'éducation (enseignement et civisme) ;
- la jeunesse (ses aspirations, ses perspectives, son avis sur les autres thèmes) ;
- l'environnement (sur les aspects préservation, valorisation mais aussi sous l'angle économique).

Pour chaque atelier ou thème, au-delà des préconisations thématiques, des problématiques communes ont émergé :

- la communication grand public et professionnelle, consolidée et accessible facilement ;
- la mise en réseau des professionnels d'un même secteur ;
- la formation initiale et continue des professionnels, techniciens et élus dans tous les domaines ;
- une ingénierie territoriale renforcée ;
- l'investissement et l'entretien des installations ;
- les adaptations réglementaires et législatives pour les départements d'outre-mer.

MESURES TRANSVERSALES COMMUNES A TOUS LES ATELIERS

Les mots clés systématiquement recensés sont : COMMUNICATION – TRANSPARENCE – EXEMPLARITÉ – PÉDAGOGIE – COMPÉTENCES – FORMATION – PERFORMANCE NUMERIQUE – INTERCONNAISSANCE

Ainsi, les projets et préconisations proposées seront systématiquement connectés à ces problématiques mises en évidence par les acteurs et les participants aux ateliers.

Préconisations générales

- Mise en réseau des professionnels tous secteurs et thématiques confondus
- Recrutement et/ou formation des cadres au sein des collectivités territoriales
- Appui des collectivités (communes et intercommunalités) sur l'ingénierie territoriale
- Organisation de campagnes de communication grand public et des rendus-compte à la population chaque année

Sur ces axes transversaux, les principales propositions et principaux projets sont les suivants :

Projets d'instances pour améliorer la mise en réseau

- Observatoire régional de l'action publique
- Observatoire de la commande publique en Guadeloupe
- Agence technique régionale à l'ingénierie locale (multipartenaires)
- Plateforme unique et partagée des appels à projets du territoire
- Clusters et tiers lieux pour les secteurs porteurs

Projet proposé dans le cadre de la formation et de l'accompagnement

- Développer un programme de formation « ingénierie territoriale » avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et instaurer une formation par an obligatoire dans le cadre de la formation continue pour tous les agents territoriaux

Propositions dans le domaine de la communication

- Diffusion grand public du bilan annuel des actions de l'Etat déconcentré
- Organisation d'une journée annuelle de suivi des préconisations des assises des outre-mer
- Organisation de campagnes pédagogiques, notamment sur les dispositifs de lutte contre la vie chère

Les préconisations relatives à l'investissement, aux adaptations législatives et réglementaires et à l'ingénierie font l'objet de fiche mesures spécifiques.

SOMMAIRE DES FICHES MESURES

I – Améliorer la performance territoriale

FICHE MESURE – NORMES et RÉGLEMENTATION

FICHE MESURE – INGÉNIERIE TERRITORIALE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FICHE MESURE – DEPENSES PUBLIQUES ET PERFORMANCE

II - Accompagner un développement économique de la Guadeloupe, créateur d’emploi

FICHE MESURE – COMPETITIVITE DES SECTEURS PORTEURS

FICHE MESURE – OFFRE COMMERCIALE

FICHE MESURE – ENERGIES RENOUVELABLES

FICHE MESURE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

FICHE MESURE – FORMATION PROFESSIONNELLE

III - Assurer la sécurité des habitants

FICHE MESURE – CULTURE DU RISQUE NATUREL

FICHE MESURE – PREVENTION DES RISQUES NATURELS

FICHE MESURE – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

FICHE MESURE – INSÉCURITÉ

IV - Améliorer la qualité de vie des habitants en adaptant les équipements publics

FICHE MESURE – L’EAU EN GUADELOUPE

FICHE MESURE – TRANSPORTS ET MOBILITÉ

FICHE MESURE – DECHETS

V - Répondre aux préoccupations de la famille société guadeloupéenne

FICHE MESURE – DIALOGUE SOCIAL

FICHE MESURE – COHESION SOCIALE

FICHE MESURE – ÉDUCATION

FICHE MESURE – ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE GUADELOUPÉENNE

FICHE MESURE – FAMILLE

FICHE MESURE – VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

FICHE MESURE – ACCES AUX SOINS ET QUALITE DES SOINS

FICHE MESURE – CULTURE ET MEMOIRE

FICHE MESURE - LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

VI – Continuité territoriale et rayonnement

FICHE MESURE - FONCTIONNEMENT ARCHIPÉLAGIQUE

FICHE MESURE - COOPERATION REGIONALE

I – AMÉLIORER LA PERFORMANCE TERRITORIALE

FICHE MESURE – NORMES ET RÉGLEMENTATION

Diagnostic

Une complexification croissante du droit depuis plusieurs décennies

Les rapports du Conseil d'Etat (sur la sécurité juridique de 2006 et sur la simplification du droit de 2016) dénoncent une inflation, une instabilité et une complexification croissante de la norme.

En quarante ans, le Journal officiel est passé de 13 000 pages en 1973 à près de 23 000 pages aujourd'hui.

Le recueil des lois de l'Assemblée nationale est passé sur la même période de 433 pages à près de 4 000 pages.

Le nombre des modifications des codes chaque année a régulièrement augmenté, atteignant, par exemple, entre 60 et 80 actualisations par an pour le code général des impôts.

En prenant l'exemple de l'urbanisme, en dix ans, on compte 64 lois, 22 ordonnances et 104 décrets qui ont modifié le régime des plans locaux d'urbanisme. Le coût de la complexité des normes et des procédures est évalué, pour les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), à une somme représentant entre trois et quatre points de produit intérieur brut (PIB) selon les pays.

Des initiatives déjà été prises au niveau national

La circulaire du Premier ministre de juillet 2017 impose pour chaque norme créée la suppression de deux normes existantes. Lorsque cela est impossible, la nouvelle norme devrait induire des simplifications.

Le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance, déposé au Parlement, instaure un droit à l'erreur. Toute personne physique ou morale ayant involontairement méconnu, pour la première fois, une règle applicable à sa situation, ne subira ainsi plus ni amende, ni privation de droit si elle rectifie son erreur, à son initiative ou quand l'administration le lui demande.

La mission confiée par le Président de la République à Jean-Claude Boulard, maire du Mans, pour passer en revue le stock des normes qui pèsent sur les collectivités locales, afin d'en débattre dans le cadre de la Conférence des territoires.

Le rapport Maugué (Conseil d'Etat) du 11 janvier 2018 pour un traitement du contentieux des autorisations d'urbanisme plus rapide et plus efficace, afin notamment de lutter contre les recours abusifs qui se font au détriment de l'émergence des projets (durée moyenne actuelle : 2 ans en première instance).

Des normes souvent inadaptées aux spécificités de nos territoires

A titre d'exemple, le rapport d'information du Sénat du 29 juin 2017 sur les normes en matière de construction et d'équipements publics dans les outre-mer a pointé « l'inadaptation patente des normes de construction aux spécificités des outre-mer ». Elles rencontrent des « difficultés concrètes d'application qui n'ont clairement pas été anticipées et aboutissent à des absurdités ou à des impossibilités ».

Pour les normes de traitement de l'amiante, il existe très peu d'entreprises certifiées pour le désamiantage en outre-mer, ce qui augmente beaucoup les délais de prise de décision et de réalisation des travaux.

Dans le secteur de l'environnement, pour la gestion des plages, le Code général de la propriété des personnes publiques (article R. 2124-16) impose, lors d'une concession, que soit enlevé de la plage tout équipement et installation pendant au moins six mois par an. Or, en Guadeloupe, il n'y a pas de saisonnalité et les plages sont fréquentées toute l'année.

En ce qui concerne l'agriculture, les procédures d'homologation des produits phytopharmaceutiques sont trop complexes et trop coûteuses pour la petite taille des sociétés locales qui les dissuadent de déposer des demandes. La réglementation des conditions d'utilisation des produits est parfois inadaptée à une utilisation en climat tropical.

Préconisations

Préconisations générales

Assouplir les conditions actuelles de l'habilitation à adapter la norme prévue par l'article 73 de la Constitution afin de favoriser son utilisation par les collectivités territoriales.

Mettre en place une commission locale d'évaluation des normes, qui transmettrait régulièrement à l'administration centrale des propositions de dérogation et d'adaptation des normes existantes et en cours d'adoption.

Étendre l'expérimentation du droit de dérogation du préfet à la Guadeloupe.

Former les jeunes pour un changement de rapport à la règle et aux normes dans différents domaines : l'impôt, l'assurance, le respect des règles (code de la route, règles d'urbanisme...).

Développer des actions d'information, formation et mettre en place des procédures de contrôle.

Renforcer l'accès à l'information juridique (maison du droit, permanence dans les communes, guides de vulgarisation des normes de construction..).

Renforcer la formation juridique des acteurs publics et des acteurs privés (formations du CNFPT pour les fonctionnaires territoriaux, formations e-learning).

Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Modifier les textes FPRNM (circulaire du 23 avril 2017 et instruction du 23 septembre 2010) : rédaction plus claire et complète sur les modalités d'instruction, relever les montants financiers (15%) attribués par classe, prise en compte de la double insularité pour le confortement et la reconstruction des écoles (notamment calcul des montants alloués). Ceci doit s'accompagner d'une réflexion sur la rationalisation des équipements à intégrer aux modifications.

Etendre le fonds Barnier aux bâtiments de l'Etat.

Urbanisme/Aménagement du territoire

Réduire les durées d'enquête publique et de rendu du commissaire enquêteur (un mois au lieu de deux, soit deux fois quinze jours) pour accélérer les temps administratifs liés aux procédures.

Intégrer des prescriptions techniques dans les permis de construire pour les zones à risques

Hiérarchiser la nature des risques dans le plan de prévention des risques.

Rendre opposable aux tiers, par la voie législative, le document issu de l'étude aujourd'hui en cours « définition des zones menaçant gravement les vies humaines compte tenu de l'exposition aux risques naturels prévisibles » (Agence des cinquante pas géométriques, conservatoire du littoral).

Désigner l'entité responsable du foncier libéré des occupants du domaine public. Inscrire l'objectif de renaturalisation dans un texte législatif pour éviter la réinstallation d'activités (économiques ou habitations).

Mettre en place un partenariat dans la zone Caraïbes sur les questions des normes applicables à la construction pour permettre davantage l'utilisation de produits de la région et diminuer les coûts.

Préconisations concernant les systèmes d'alerte et les niveaux de risque

Clarifier/simplifier les systèmes d'alerte selon le risque (ex des couleurs pour cyclone mal comprises), sirène pour tsunamis... et communiquer.

Rendre obligatoire, au niveau des communes, l'organisation d'exercices de gestion de crise sur les différents aléas (et pas seulement dans les écoles).

Préconisations concernant les technologies de l'information et de la communication (NTIC) et l'audiovisuel pour la prévention des risques

Projet de modification législative sur la communication de crise : demande de gratuité des messages dans les médias.

Sur le principe des alertes sanitaires, pour épidémie par exemple, diffusées par les autorités de santé ou l'agence de santé, le gouvernement pourrait saisir le conseil supérieur de l'audiovisuel afin d'obtenir la gratuité de diffusion sur les supports de l'audiovisuel publique : France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, France 24 et les stations de France TV outre-mer et Radio France International, en complément des chaînes et radios nationales privées.

Lors de crises (alertes tsunامي, cyclone, crues...) passer par les opérateurs téléphoniques pour informer par sms les abonnés : en faire une obligation par voie législative ou appliquer le principe de réquisition et conditionner les autorisations au respect de cette obligation.

Préconisations dans le secteur des déchets

Modifier les textes relatifs à la valorisation et au traitement des déchets : inverser la hiérarchie des usages quand la valorisation matière n'est pas possible localement, autoriser la valorisation énergétique (ex filière de l'ameublement).

Interdire ou taxer plus fortement les emballages non recyclables localement et pour lesquels existent des alternatives valorisables (exemple du TétraPak non valorisable).

Préconisations dans le secteur de l'emploi

Exonération de charges pendant un an pour les entreprises qui embauchent en contrat à durée indéterminée (CDI) des jeunes de moins de 26 ans.

Exonération de charges dégressive sur trois années pour les embauches en CDI des diplômés de moins de 31 ans.

Préconisations dans le secteur de la fiscalité

Affectation de la taxe sur les carburants et l'octroi de mer à l'investissement.

Simplification du régime de l'octroi de mer et organisation d'une réflexion sur son avenir post 2020 dans un cadre concerté élargi à l'ensemble de la population.

FICHE MESURE – INGÉNIERIE TERRITORIALE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Diagnostic

La situation de l'ingénierie territoriale en Guadeloupe est liée au contexte local qui se caractérise par des capacités financières des collectivités territoriales très dégradées et des frais de fonctionnement très élevés (importante masse salariale), un personnel territorial nombreux, insuffisamment formé et dont les profils ne correspondent pas suffisamment aux besoins.

Les subventions (nationales et européennes) permettent de maintenir le niveau d'investissement mais cela a des effets pervers : par exemple surdimensionnement d'équipements grevant les budgets de fonctionnement. Cette situation est également caractérisée par un manque de vision prospective et à long terme et l'insuffisance de planification. Le besoin de structures intermédiaires d'ingénierie dans un contexte où l'intercommunalité peine à s'instaurer, est également prégnant.

Besoins recensés

Repérer et cartographier les ressources existantes en ingénierie territoriale (publique ou privée), penser aux niveaux territoriaux pertinents et à leur articulation en matière d'ingénierie territoriale.

Renforcer le suivi des projets et le dialogue partenarial à tous les stades de la vie des projets.

Renforcer la capacité des cadres à traduire un projet politique en action publique et dépasser les approches des politiques publiques en silo.

Préconisations générales

Faciliter la compréhension par tous des logiques administratives.

Favoriser la formation continue (et régulière) des agents territoriaux.

Faciliter l'interfaçage des systèmes d'information entre collectivités.

Relancer la démarche du schéma départemental d'accessibilité des services publics.

Partager et faire connaître un plan pluriannuel d'investissement sur tous les volets de l'aménagement du territoire.

Supprimer la strate intercommunale en Guadeloupe.

Projets

Élaboration d'un guide méthodologique d'appui aux collectivités territoriales comportant des onglets thématiques : innovation publique, outils de validation des dépenses, commande publique, outils gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)... auquel serait ajouté un onglet ressources : où trouver un appui et sur quel volet. Publication en ligne pour une actualisation facilitée et désignation d'un pilote chargé de l'actualisation.

Élaboration d'un guide des subventions publié sur les sites internet de tous les partenaires comportant les conditions de l'aide, sa temporalité, les pièces à produire, les projets subventionnables, les appels d'offres.

Mise en place d'une commission d'accélération des politiques publiques initiée par l'Etat quand un grand projet ou un projet complexe le justifient. Cette instance permet d'assurer une cohérence dans les démarches à effectuer et d'épauler le porteur de projet. Elle permet aussi d'impulser une démarche transversale. Association des autres co-financeurs possible ; (adossé à l'agence technique proposée).

Mise en place d'une ingénierie mutualisée par la proposition d'ateliers partenariaux pour l'aide à la constitution des projets (avec déplacement sur le territoire en lien avec le projet d'agence départementale). Fonctionnement en mode projet, transversal et partenarial. Appui au porteur de projet et accompagnement serré qui constituerait une sorte de formation-action de montage du projet et de son suivi. Le « guichet unique » reçoit mais aussi se déplace sur le territoire du porteur de projet. Ce principe est expérimenté actuellement pour les rénovations parasismiques d'école (SGAR/ DEAL/Région/ Rectorat). (adossé à l'agence technique proposée).

A la suite de cet accompagnement « serré » durant toutes les phases du dossier jusqu'à l'achèvement des travaux et le solde des conventions, le porteur de projet aura acquis un savoir-faire qu'il pourra transférer vers d'autres actions.

Programme de formation en ingénierie territoriale. Développer un programme de formation « ingénierie territoriale » avec le CNFPT et instaurer une formation par an obligatoire dans le cadre de la formation continue pour tous les agents territoriaux. La progression dans la carrière de l'agent devant être conditionnée à cette montée en compétence et à l'obligation de se former.

Le besoin de sortir des statuts spécifiques à chaque niveau territorial est également exprimé avec la nécessité de trouver dans un premier temps une forme souple via la mise à disposition de compétences en associant toutes les ressources utiles et disponibles au sein d'une structure unique et partagée. La création d'une agence technique est proposée sans le rattachement à une collectivité. La nécessité d'associer les acteurs privés à cette structure (Bureaux d'études, associations par exemple) est confirmée.

Il est prévu une structure souple avec un « open-space opérationnel de préfiguration des projets » qui permettra d’assurer une cohérence des projets et d’en prévoir le suivi dès sa conception.

Y adjoindre un « incubateur de projets » qui fasse appel aux méthodes innovantes de design des politiques publiques et à la participation des usages serait utile (Laboratoire CNFPT).

FICHE MESURE – DEPENSES PUBLIQUES ET PERFORMANCE

Diagnostic

Les dépenses de l'Etat en Guadeloupe s'élèvent à 2,7 milliards € en 2017 de dépenses budgétaires brutes (2,2 milliards en 2013), soit 6750€ par habitant contre 5700 € en métropole. L'enseignement représente 36% de la dépense de l'Etat et les agents de la fonction publique d'Etat s'élèvent à 15 144 en 2014 contre 16 930 en 2008 soit - 18%.

Dépenses des collectivités locales en Guadeloupe

	2013	2016
Région	380 M€	337 M€
dont investissement	147 M€	121 M€
Département	701 M€	712 M€
dont investissement	119 M€	88 M€
Communes	723 M€	658 M€
dont investissement	167 M€	94 M€
Total collectivités locales	1804 M€	1707 M€

Bilan de la dépense publique en Guadeloupe

Dépense publique Etat + collectivités (hors sécurité sociale)	4,4 milliards €
Dépense CGSS (2015)	2 milliards € (pour 1 milliard € d'encaissement)
Dépense publique totale	6,4 milliards €
PIB Guadeloupe	8,1 milliards €
Ratio dépense publique/PIB	79%

Ratios de comparaison dépense publique/PIB

	Guadeloupe	Métropole
Ratio dépense Etat/PIB	33%	19%
Ratio dépense CT/PIB	21%	12%
Ration dépenses sécu/PIB	25%	27%

Préconisations

Etablir un diagnostic de la performance du territoire :

1. Elaborer un logigramme d'intervention (acteurs et outils) ;
2. Etablir un état des lieux des manques et des besoins (forces et faiblesses du système actuel);
3. Définir un schéma explicitant les complémentarités des compétences et les mutualisations des moyens entre niveaux de collectivités.

Faciliter l'efficience par des actions de structuration :

1. Automatiser les procédures de dématérialisation pour simplifier et sécuriser l'instruction (économique) ;
2. Etablir un programme partagé de formation des personnels (formation technique et de management) ;
3. Mettre en place des systèmes d'information compatibles (formats d'échanges labellisés).

Assurer une mission pédagogique pour le déploiement de la performance sur un territoire

Identifier des opérateurs permettant l'accompagnement et le conseil en organisation des petites et moyennes collectivités (structuration des dépenses, gestion des ressources humaines, analyse financière). Il s'agit d'entreprendre un travail d'anticipation sur les besoins d'une organisation en fonction des évolutions réglementaires technologiques... analyse des chiffres en amont : conseils / systématiser le conseil du comptable vers l'ordonnateur (AFD/CNFPT/ ARAC)

Poursuivre les efforts en matière de recouvrement pour augmenter l'efficacité de la dépense publique :

1. Systématiser la signature de l'autorisation générale de poursuite pour responsabiliser ;
2. Permettre l'application de sanctions sur les démarches non vertueuses, viciées.

Redéfinir le rôle des banques dans l'accompagnement des projets de territoire et ainsi faciliter leur financement.

Projets

Créer une structure départementale d'informatisation pour l'installation des logiciels et la formation des personnels (structure souple).

Lancer une étude d'évaluation de la dépense publique de manière précise (analyse globale et sectorielle).

Mise en place de formations et d'un management de grande qualité (au sein des services).

Mise en place d'un guichet unique (simplifier les procédures, raccourcir les délais).

Création d'un observatoire régional de l'action publique (prospective et bilan).

Organisation d'une campagne annuelle de communication de la performance.

**II - ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA GUADELOUPE, CRÉATEUR
D'EMPLOI**

FICHE MESURE – COMPÉTITIVITÉ DES SECTEURS PORTEURS

Diagnostic

Ces dernières années ont été riches de réflexions sur la compétitivité de l'économie de la Guadeloupe et les modalités de soutien des filières et secteurs porteurs du territoire. Les politiques contractuelles sont mises en œuvre à travers les instruments de programmation pluriannuelle que sont le contrat de plan Etat-Région (CPER) et les programmes opérationnels européens (PO) qui s'appuient sur des diagnostics territoriaux partagés ayant permis de définir les enjeux du territoire, et les secteurs économiques traditionnels, en croissance ou émergents qu'il est nécessaire de soutenir, les infrastructures nécessaires à un développement territorial équilibré et les moyens financiers à y affecter.

En premier lieu le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) adopté par la région en fin 2016 concerne l'ensemble des entreprises de l'archipel et définit les secteurs porteurs de développement qu'il est nécessaire de soutenir. Il s'adresse aux secteurs dits «traditionnels» tels que le tourisme, l'agriculture et l'agro-transformation, ainsi que la pêche, qui sont en recherche de nouveaux leviers pour demeurer compétitifs. Il vise aussi des secteurs en croissance à l'instar de la construction en milieu tropical, des énergies renouvelables et des technologies de l'informatique et des communications (TIC), dont il convient de conforter le positionnement de portes étendards de l'économie. Il concerne également des secteurs émergents et en devenir, parmi lesquels la silver économie, l'économie sociale et solidaire (ESS), les industries créatives et culturelles (ICC) ou l'environnement et ses secteurs connexes (ingénierie écologique, traitement des déchets...) et l'économie collaborative. Il vise notamment l'accompagnement des entreprises, quel que soit leur stade de vie (création, croissance, reprise/transmission). Il s'agit de mieux les aider à affronter les grandes transformations à l'œuvre dans notre société : digitalisation croissance, transition écologique et énergétique, économie collaborative, développement de nouveaux modèles économiques plus inclusifs (ESS), vieillissement de la population, des actifs, et des chefs d'entreprises, innovation...

Ce schéma qui doit encore être décliné par un plan d'actions s'appuie lui-même sur les réflexions thématiques qui ont abouti à déterminer des stratégies et feuilles de route qui sont autant de sources de connaissance des enjeux locaux et moyens à mettre en œuvre, et notamment :

La stratégie régionale de l'innovation de Guadeloupe qui a non seulement retenu trois domaines d'activités stratégiques pour une spécialisation intelligente (Valorisation de la diversité des ressources insulaires - Gestion et prévention des risques en milieu caribéen - Promotion des industries créative) selon un principe de fertilisation croisée, mais aussi un mode de gouvernance et d'animation du réseau de développement de l'innovation.

Le schéma directeur des usages du numérique (SDUN) voté par la Région fin 2017 qui a pour ambition de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs guadeloupéens autour d'orientations stratégiques et de projets concourant à rendre opérationnelle la transformation numérique de la Guadeloupe au bénéfice de tous, en définissant des orientations ayant permis d'arrêter un plan d'actions.

La feuille de route pour un développement touristique partagé présentée lors des rencontres régionales du tourisme de mars 2017.

Les ateliers régionaux des états généraux de l'alimentation ont permis de formaliser des propositions qui synthétisent les préoccupations des professionnels et en particulier le renforcement de leur structuration, de la valeur ajoutée et de la qualité, et l'amélioration de la communication sur les produits.

Ainsi si l'économie guadeloupéenne souffre d'un manque de structuration de ses filières stratégiques, proposant des lieux de débats et de réflexion partagée entre acteurs économiques permettant de définir des orientations et actions concertées, il faut noter que ces documents stratégiques ont soumis leur efficacité à la création de structures de gouvernance qui peinent à se mettre en place, hormis le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA), co-présidé par l'Etat et la Région, qui assure ce rôle depuis 2016.

Préconisations générales

Faire connaître au grand public les réseaux d'aides et d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Développer la culture de l'actionnariat.

Développer les dispositifs alternatifs de financement : crowdfunding, fonds d'investissement de proximité, fonds mobilisant l'épargne locale, fond d'innovation, businessse angels, fonds d'amorçage et prêts d'honneur innovation.

Développer les groupements d'employeurs (créer des pôles de compétences).

Communiquer sur les enquêtes type « besoins en main d'œuvre » de pôle emploi pour mieux cibler les offres de formations.

Développer l'apprentissage pour former les jeunes en fonction des besoins du territoire.

Renforcer les secteurs sous-exploités (tourisme, bio, agro alimentaire ...) et valoriser la culture locale.

Lancer une étude au long cours pour la recherche de niches et l'identification de secteurs innovants.

Placer la Guadeloupe en zone franche pour réduire la fiscalité douanière.

Créer un marché unique antillais, soit une plateforme dématérialisée.

Mettre en place une plateforme d'information des appels à projets.

Créer un observatoire économique régional.

Créer une identité de territoire (Opération territoires marqueurs ; vitrine Guadeloupe).

Création d'un guide « doing business » avec la Guadeloupe.

Rechercher du foncier pour le stockage des entreprises, notamment pour la grande distribution.

Former à la prospective.

Créer des maisons entrepreneuriales.

Préconisations thématiques

Mesures numériques

Assurer une couverture réseau sur l'ensemble du territoire.

Développer l'offre de formation sur l'ensemble du territoire (initiale et continue) en lien avec notamment l'université des Antilles et l'institut universitaire de technologie (IUT) de Saint-Claude.

Créer des services mutualisés d'assistance aux entreprises et porteurs de projets, d'une plateforme d'échanges de bonnes pratiques et de mise en relation des étudiants avec les entreprises et la mise à disposition de co-working.

Accompagner de façon partenariale les initiatives de mise en réseau, de tiers lieu et hackathon du cluster numérique.

Accompagner les formations de base, de perfectionnement et de programmation au travers du plan « investissement compétitivité ».

Relancer la démarche de maison de services au public (MSAP) pour y intégrer la e-médiation avec la population en complément des deux cyberbus.

Favoriser le coworking et le mentorat.

Créer un tiers-lieu numérique adossé à une pépinière.

Mettre en place un passeport innovation et un passeport mobilité numérique.

Créer un club des investisseurs.

Organiser un sommet annuel du numérique.

Organiser un Hackatons Pitch tech.

Mettre en place un chèque innovation (accompagnement à la transformation numérique des TPE/PME).

Développer les territoires numériques.

Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale numérique.

Installer une technopôle.

Déployer le dispositif I-DdAcTe.

Soutenir l'école Simplon de Marie-Galante (Démonstrateur industriel de la ville durable).

Créer une cité eurocaribéenne du digital.

Entrepreneuriat

Dans le cadre de l'entrepreneuriat, développement d'incubateurs pour les femmes innovantes.

Développement de projets de communication autour du projet régional « Esprit entreprendre ».

Accompagner le projet Kay Karayib, portail de l'habitat caribéen et fenêtre sur l'art de vivre dans la Caraïbe.

Mesures relatives au tourisme

Créer un cluster tourisme.

Développer l'offre touristique en améliorant la qualité de l'hébergement existant.

Favoriser l'installation d'hôtels sur Basse terre (Actuellement concentration de l'offre sur Gosier).

Accompagner le projet Karukera bay du grand port maritime de Guadeloupe.

Mettre en place une navette entre le Mémorial Acte (MACTe) et les bateaux de croisières.

Accompagner les travaux de sécurisation et d'attractivité des spots touristiques de Guadeloupe.

Recréer des hébergements de luxe qui ont disparu depuis quelques années.

Faciliter la sécurisation et l'extension de l'aéroport de Pointe-à-Pitre.

Accompagner le développement du grand port maritime et des abords du port de Pointe-à-Pitre.

Négocier les tarifs des transports au sein de l'archipel pour faciliter le tourisme local et améliorer les rotations (Ticket +).

Capitaliser sur la préservation des espaces pour un développement durable dans le tourisme (ex : privilégier l'électrique et les voies douces aux Saintes).

Accompagner le projet Volcano Park, site touristique de la Soufrière à Saint-Claude.

Extension du Club Méditerranée situé sur la commune de Sainte-Anne.

Lancer un appel à projet numérique innovant dans le secteur du tourisme et de la culture porté par la région.

Accompagner des projets issus du démonstrateur d'innovation pour une ville durable de Marie-Galante.

Développer l'agrotourisme à Saint-Louis de Marie-Galante.

Elaborer un projet de valorisation historique et touristique de l'habitation La Grivelière et de la vallée Grand-Rivière

Mesures concernant le bâtiment et les travaux publics

Elaborer un guide de vulgarisation des normes de construction.

Créer un observatoire de la commande publique.

Mesures dans le domaine agricole

Fin 2017, deux ateliers ont été organisés en Guadeloupe, dans le cadre des États généraux de l'alimentation. Cinq mesures en sont ressorties.

- Regrouper les structures agricoles :
 - concentrer l'offre pour éviter une concurrence inutile ;
 - faire émerger des structures laitières inter filières ;
 - ne pas maintenir sur un territoire si petit trois coopératives bovines et deux porcines ;
 - renforcer la mutualisation, y compris entre les secteurs végétal et animal.
- Améliorer la communication sur la production locale :
 - développer une marque ombrelle régionale unique ;
 - mettre en avant la qualité des produits ;
 - créer une application smartphone pour trouver les produits pays et établir une cartographie des producteurs (intégration dans Karugéo) ;
 - impliquer davantage des agriculteurs dans la vente en grandes et moyennes surfaces ;
 - avoir une communication commune entre organisations de producteurs et entre filières.
- Améliorer les marges, en créant de la valeur ajoutée :
 - développer les ateliers de transformation (4ème et 5ème gammes) ;

- se démarquer par la qualité et la certification des produits ;
- travailler à plus d'innovation ;
- développer les partenariats entre la recherche et la production.
- Utiliser le levier de la restauration collective :
 - proposer des produits sains et équilibrés, et davantage de produits locaux dans les cantines ;
 - mettre en place des structures d'approvisionnement pouvant fournir la restauration collective.
- Développer l'éducation alimentaire
 - éduquer les jeunes à consommer des produits locaux ;
 - développer les ateliers d'éducation alimentaire ;
 - soutenir les associations promouvant l'amélioration de l'alimentation ;
 - sensibiliser les citoyens à l'agroécologie et aux modes de production agricoles.

Autres projets

Création d'une ferme biologique pilote à Marie Galante dans le cadre du projet DIVD.

Gwada Fungi : projet de mise en place d'une production de champignons (pleurotes).

Banabiodiv projet visant à favoriser la conversion à l'agriculture biologique des producteurs d'ananas, de banane plantain et de banane dessert des Antilles.

Mise en place d'une filière de canne à sucre certifiée bio - créer un circuit en approvisionnement en plants de canne - optimisation des itinéraires techniques (agro écologie) et développer l'agro transformation de la canne certifiée.

Structurer et développer une filière d'excellence « Café de Guadeloupe ».

Développer la méliponiculture et les ruches connectées.

Création d'une unité d'agro-transformation des ignames en chips artisanales.

Economie bleue

Créer un label « économie bleue » pour les communes.

Création du pôle mer.

Création d'une interprofession.

Création d'un centre de formation caribéenne des métiers de la mer.

Création d'un lycée maritime.

Créations de sections « mer » dans les collèges et lycées.

Elaborer un annuaire de l'économie bleue.

Créer un observatoire du nautisme.

Jumeler le lycée hôtelier sur le volet linguistique.

Mesures dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

Diagnostic de l'ESS en Guadeloupe.

Créer une formation diplômante ESS.

Installer une ressourcerie par communauté d'agglomération.

Installation d'une chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

FICHE MESURE – OFFRE COMMERCIALE

Diagnostic

La Guadeloupe se caractérise par un contexte archipélagique, une structuration Grande-Terre/Basse-Terre et la concentration de 80 % de l'activité économique sur Jarry. Cette spécificité a des effets notables sur le développement économique de l'île et implique des problématiques d'organisation territoriale, de répartition des activités économiques et d'attractivité générale des zones économiques. Une étude avait été réalisée en 2009 par les services de la direction départementale de l'équipement (DDE). Cette étude, disponible sur le site de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), fait un état des lieux, toujours d'actualité sur les zones d'activités économiques :

- des zones peu organisées ;
- une hétérogénéité des zones (artisanat, industrie, production, BTP ...) ;
- la rareté du foncier ;
- une absence de gestion, d'entretien et de suivi qualitatif des zones ;
- aucune coordination locale du territoire.

Certaines propositions de ce rapport ont été reprises dans la charte de qualité des zones d'activités économiques en Guadeloupe, charte élaborée par un groupe de travail piloté par la DEAL.

D'autres éléments de contexte ressortent d'un document stratégique : le schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guadeloupe, élaboré par le conseil régional en 2011. Un des objectifs de ce schéma est le renforcement des commerces et des services, en s'appuyant sur le secteur maritime. La mer étant un support d'activité commerciale importante, il est nécessaire de développer le commerce destiné au tourisme de croisières, d'aménager davantage de ports et d'animation commerciale et touristique autour des marinas.

A partir de ces constats, le conseil régional s'est fixé comme objectif de développer une politique résumée en quelques points :

- rééquilibrer le territoire ;
- limiter l'extension de Jarry ;
- développer les commerces de proximité et les petits supermarchés en centre bourgs ;
- favoriser les marchés de petits producteurs en centre bourgs ;
- développer le commerce électronique.

Préconisations générales

Sensibiliser la population sur l'agenda 2030, développer l'offre commerciale tout en restant éco-responsable.

Faire accompagner les entrepreneurs par des professionnels du secteur ou du territoire.

Faciliter la mise en réseaux d'acteurs, sans trop sectoriser et cloisonner.

Redimensionner et rééquilibrer les pôles d'activités commerciales sur la Guadeloupe.

Faciliter les alternatives d'achat (drive, Internet, livraison, ...).

Intégrer une analyse économique systématique dans les documents de planification ;

Projets

Lancer une enquête sur les avantages comparatifs des territoires pour créer des identités selon les zones.

Créer un marché d'intérêt régional.

FICHE MESURE – ENERGIES RENOUVELABLES

Diagnostic

L'atelier portant sur les énergies renouvelables (ENR) a eu lieu au moment du lancement de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui s'effectue en 2018. La commission de régulation de l'énergie (CRE), présente sur le territoire lors de l'atelier, a présenté sa vision sur la question des ENR en début d'atelier. Beaucoup d'industriels porteurs de projets dans cette filière étaient présents.

Selon les données 2017 sur le mix énergétique, la part de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable a franchi pour la première fois le seuil de 20 %. Cette nette augmentation permet de ramener la part de production de fossiles (charbon et fioul) à 80 %.

La géothermie redevient pour la première fois depuis 8 ans la 1^{ère} énergie renouvelable (EnR) du mix électrique suivie par le photovoltaïque et la production de bagasse.

La maîtrise de la demande d'énergie sera un des points sensibles de la PPE à réviser au même titre que la problématique « transports ».

Les constats partagés sont les suivants.

Le développement des EnR dites « intermittentes » que sont le photovoltaïque et l'éolien ne doivent pas se faire au détriment de la sûreté du système électrique guadeloupéen. Pour ce faire, il est nécessaire à la fois de franchir le seuil de déconnexion de production électrique intermittentes le réseau fixé à 30 % et d'adapter le réseau électrique à cet enjeu pour garantir sa sûreté.

La stabilité du réseau lors d'épisodes cycloniques dépend des ENR pour lesquelles un stockage est possible (cf. biomasse) ou du fioul et du charbon.

Préconisations

Développer les énergies renouvelables en Guadeloupe : photovoltaïque, biomasse, éolien, énergies marines, en lien avec la CRE – commission de régulation de l'énergie – et dans le cadre de la PPE – programmation pluriannuelle de l'énergie.

Développer le stockage électrique de masse et centralisé.

Revenir à des appels d'offre photovoltaïque sans stockage et plus flexible.

Explorer le développement du véhicule électrique comme source de flexibilité du système électrique.

Actualiser et approfondir l'étude sur le potentiel biomasse à partir de la matière bois disponible en Guadeloupe : pour ce faire, reprendre les éléments d'études réalisées dans le cadre l'élaboration du schéma régional biomasse étendu à toutes les biomasses et aux déchets.

Recenser les appels à projets en la matière.

Propositions relatives à l'éolien

Recenser les zones optimales au fonctionnement d'éoliennes et les inscrire dans les documents d'urbanisme (zones réservées ou compatibles) ; regrouper les zones d'éoliennes.

Lieux d'implantation : respect de la distance d'éloignement de 500 mètres vis-à-vis des habitations seulement pour les constructions légales et autorisées et déplacement du radar de Météo-France situé au Moule permettant ainsi de libérer la zone d'un rayon de 30 km.

Réduire les délais d'instruction par Electricité de France (EDF) et le coût de raccordement au réseau électrique.

Maintenir les arrêtés tarifaires de rachat d'électricité afin d'assurer une visibilité tarifaire aux porteurs de projets.

Faire émerger des projets au travers d'appels à manifestation d'intérêt par les collectivités.

Propositions relatives au photovoltaïque

Adapter les appels d'offres « CRE » à la Guadeloupe (normes sismique et cyclonique).

Développer les grands parcs au sol et les parcs en toiture.

Développer le photovoltaïque en autoconsommation.

Favoriser le repowering (remotorisation) des installations existantes raccordées au réseau (gain possible de 20 à 40 %).

Projets

Revoir la PPE pour la fin de l'année 2018.

Accompagner le déploiement du projet « démonstrateur industriel ville durable » (DIVD) de Marie-Galante.

Accompagner le projet d'extension de la géothermie de Bouillante.

FICHE MESURE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Diagnostic

Sur le plan économique, au cours des deux dernières décennies et jusqu'à la crise débutée en 2008, l'économie guadeloupéenne s'est caractérisée par de bonnes performances. Entre 2000 et 2008, le produit intérieur brut (PIB) du département a progressé de 3,7 % en moyenne par an en volume, soit plus du double de la croissance observée sur l'ensemble du territoire français (+ 1,7 %).

À partir de 2009, La Guadeloupe n'a pas échappé à la crise internationale, avec un PIB qui s'est contracté de 4,8 % en volume. La croissance guadeloupéenne a rebondi en 2010 (+2,7%). Elle a été suivie d'une reprise bien plus modérée les années suivantes. Même si le département n'a pas été touché directement par la récession mondiale, l'économie de l'île étant peu ouverte sur la demande extérieure, la Guadeloupe reste dépendance de la situation économique nationale. Ainsi, après 2008 et jusqu'en 2016, la croissance annuelle moyenne a été divisée par quatre en Guadeloupe (très touchée par la crise) pour arriver à peine à 1 %.

En 2016, la croissance était même négative (-0,3%), principalement du fait d'un fort recul de l'investissement public.

La Guadeloupe comptait 49 166 établissements au 1er janvier 2016. Le tissu économique se distingue par une forte proportion de petites structures : 81,5 % n'ont aucun salarié et seulement 2,6 % ont plus de 9 salariés contre respectivement 70,5 % et 5,5 % en France entière.

Préconisations

Rééquilibrer les pôles d'offre industrielle et commerciale.

Créer une alternative à Jarry sur Basse Terre.

Consolider la couverture numérique pour accompagner les acteurs du développement économique.

Cibler les besoins de formation pour adapter l'offre locale et investir les métiers d'avenir.

Prévoir des mesures d'allègement de charges pour le recrutement de personnel jeune et formé localement.

Mettre en place des mesures facilitant la création de micro franchises.

Mettre en place un système d'agrément pour les sociétés de conseils, gage de qualité.

Projets

Création d'un groupement d'employeurs destiné à développer des pôles de compétences.

Développer une offre régionale d'accompagnement des entreprises via l'optimisation des outils financiers.

Mettre en place un accompagnement renforcé et une mise en réseau sur un portail d'envergure régionale.

Accompagner la montée en charge de l'apprentissage et développer l'offre de stages en faisant converger les offres vers le portail unique mis en place par le conseil régional.

Déployer un guichet unique régional pour la mise en réseau, l'information et l'instruction des aides à la création et la reprise d'entreprises.

Instaurer un contrat dit « de retour » pour les Guadeloupéens qui partent de l'île pour se former.

Exonération totale de charges pendant une année pour les employeurs qui embauchent en contrat à durée indéterminée des jeunes qualifiés de moins de 26 ans et trois ans d'exonération partielle et dégressive pour les jeunes qualifiés de moins de 31 ans.

Préconisations pour l'insertion dans l'emploi des jeunes

Installation d'une nouvelle école de la deuxième chance ou un nouveau régiment du service militaire adapté sur la région pontoise.

Relance et accompagnement du pacte pour l'emploi des jeunes.

Mise en place d'une communication locale, active et positive à l'égard de l'apprentissage (objectif validé entre le président du conseil régional et la ministre du travail, de multiplication par deux du nombre d'apprentis).

FICHE MESURE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Diagnostic

La formation professionnelle est au cœur des défis économiques et sociaux.

C'est en effet :

- pour les entreprises, un levier majeur de compétitivité et de transformation, pour faire face efficacement aux mutations économiques : une entreprise qui forme ses salariés, c'est une entreprise qui s'adapte et qui évolue ;
- pour les personnes, l'opportunité de développer et d'adapter ses compétences, pour garantir son employabilité et faciliter sa mobilité.

La formation professionnelle permet en effet à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser ses connaissances et ses compétences, d'accroître son niveau de qualification et de favoriser son évolution professionnelle. C'est un élément déterminant pour être acteur de sa vie professionnelle.

L'accès à la formation professionnelle peut se faire tout au long de la vie :

- dans le cadre d'une formation initiale assurée par le système éducatif comportant des enseignements scolaires et universitaires. L'apprentissage assure la formation initiale de jeunes en alternant périodes de formation et période en entreprise ;
- dans le cadre de la formation professionnelle continue, qui s'adresse à toute personne déjà engagée dans la vie active (y compris les personnes en recherche d'emploi).

La formation professionnelle doit être accessible à chaque actif, de façon autonome, simple et opérationnelle, pour rendre concrète et réelle la liberté d'évoluer professionnellement. Il s'agit également de promouvoir la qualité de la formation, la transparence du marché de la formation et l'accompagnement des personnes qui ont besoin d'être aidées dans la construction de leur parcours professionnel.

Protéger les plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences requiert un investissement sans précédent dans la formation des demandeurs d'emploi, des jeunes sans qualification et des salariés, en particulier dans les TPE et PME.

Compte tenu de la configuration du tissu économique de la Guadeloupe, avec près de 80 % des entreprises qui n'ont pas de salariés, la réforme engagée par la ministre du travail prend tout son sens.

En Guadeloupe, le travail a déjà commencé. Le contraste entre le niveau élevé du chômage et le potentiel du territoire a imposé un travail en profondeur sur l'acquisition par les actifs actuels et futurs des compétences nécessaires au développement des filières d'avenir mentionnées dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et la prise en charge des besoins collectifs non satisfaits. En cohérence avec ses compétences en matière de développement économique et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle, le conseil régional a créé un service public régional de l'orientation (SPRO). A ce titre, elle assure un rôle de coordination et d'animation sur son territoire:

- des acteurs de l'orientation sur la base de normes qualité ;
- des plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire, en lien avec les autorités académiques.

La mise en place du conseil en évolution professionnelle (CEP), qui constitue une innovation majeure et dont le succès suppose la coordination des opérateurs, la définition d'une prestation homogène et une couverture suffisante du territoire pour répondre à l'ensemble des demandes.

Préconisations générales

Inciter les organisations syndicales à faire connaître les besoins en formation du territoire.

Préconisations thématiques

Mise en place effective du SPRO d'ici la fin de l'année.

Mise en œuvre des contrôles sur les organismes de formation, travailler en profondeur les OPCA.

Organisation d'une campagne de communication sur les BMO et les formations disponibles.

Adaptation du programme régional de formation aux besoins du territoire.

Alimenter et faire connaître le portail régional unique de l'offre en matière de stage et d'apprentissage.

Mettre à disposition une borne interactive dans chaque mairie pour les offres d'emploi et de formation locales.

Travailler un cahier des charges concerté pour la formation des conseillers en évolution professionnelle.

Mettre en œuvre une orientation de deuxième niveau, collégiale et partagée.

Création d'une mission d'information sur l'orientation.

Projets

Remettre en avant les chéquiers « validation des acquis de l'expérience » (VAE) pour simplifier l'offre de services aux demandeurs d'emploi.

Créer des sections « métiers de la mer » en partenariat avec le rectorat et la direction de la mer.

III - ASSURER LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

FICHE MESURE – CULTURE DU RISQUE NATUREL

Diagnostic

Les récents événements cycloniques de 2017 ont révélé combien la culture du risque naturel est importante pour prévenir leurs effets matériels et humains. L'archipel guadeloupéen est exposé à quasiment tous les risques naturels majeurs (séisme, cyclone, submersion, inondation, mouvement de terrain, volcan) et pour chacun des risques une communication est nécessaire afin de développer les réflexes adéquats au sein de la population. Un rapide état des lieux a permis de mettre en évidence des manques à combler rapidement (exemple sirènes d'alerte dont une seule commune est équipée à ce jour) et la nécessité d'envisager de façon pérenne un dispositif de communication et d'éducation adapté.

Les constats partagés sont les suivants.

L'information préventive n'est pas assez simple, facile d'accès pour la population et elle est perdue de vue dans le monde professionnel.

Les structures chargées de la surveillance et de l'information ne sont pas connues par une grande partie de la population, d'où une méconnaissance des aléas.

Un déficit d'information préventive des touristes qui représentent une part importante de la population présente.

Absence d'uniformisation des messages de conduite à tenir face aux risques et absence d'un système multirisque d'alerte fiable et capable de s'adresser à tous dans des temps restreints.

Une méconnaissance et non prise en compte du risque de la part des collectivités.

Une faiblesse de nos capacités de réaction (logistique, secours, soutien aux populations) aggravé par notre insularité.

Préconisations

Faciliter l'accès à l'information préventive par différents outils de communication. Un site d'information, via une plateforme multirisque unique proposée en lien des sites privés et publics les plus importants.

Le service d'alerte et d'information des populations (SAIP) doit être installé par défaut dans ses dimensions alerte, information préventive et indication des bonnes conduites à tenir. Dans l'attente généraliser les alertes SMS qui seraient obligatoires pour les opérateurs de téléphonie mobile.

L'information préventive comme valeur ajoutée dans la produit touristique, en informant les touristes (dans les aéroports, ports et hôtels via des panneaux, spots diffusés sur les écrans etc.).

Programmer annuellement une semaine du risque naturel, cibler des périodes et de lieux d'information.

Intégrer dans les programmes scolaires la culture des risques naturels pour une véritable éducation aux risques naturels.

Adapter la vigilance « fortes pluies et orages ». Cette vigilance fait l'objet d'incompréhensions. La similitude du code couleur avec celui de la vigilance cyclonique brouille le message sur les comportements à adopter. Développer la communication « grand public » de Météo France, par exemple lors de journées portes ouvertes ou journées du patrimoine. Améliorer les outils de prédiction météorologique (appareillage, recherche...) pour plus de précision.

Diffuser chaque année en saison cyclonique la « météo des cyclones » sur les chaînes publiques, en insistant sur les comportements adaptés à chaque niveau de vigilance.

Communiquer sur les plans lorsqu'ils sont adoptés, notamment sur les mesures logistiques, les principes d'évacuation et de réorganisation de l'espace.

Obligation de mise en place de correspondant et de plans de mise en sécurité dans les structures privées (hôtels, entreprises, habitations...) obligatoire, en l'annexant aux polices d'assurances.

Mise en place de mesures fiscales incitatives à la réhabilitation et au renforcement des bâtiments privés pour faire face au risque sismique.

Instaurer un cursus universitaire de niveau BAC+2, puis licence - objectif : former des cadres dans la gestion des risques naturels et technologiques.

Créer des clubs de prévention avec des professionnels.

Impliquer davantage le public notamment les habitants des zones concernées dans les exercices de toutes natures.

Rendre obligatoire la réserve communale de sécurité civile et identifier et former des référents de quartier dans les secteurs vulnérables.

Prévoir et garantir aux parents un encadrement spécifique pour les enfants dans les établissements scolaires, afin de s'assurer du respect de la consigne « n'allez pas chercher vos enfants à l'école ».

Projets

Créer un centre d'informations des risques naturels – proposition des EGA 2009 reprise lors des assises des outre-mer. L'observatoire volcanologique dispose d'un bâtiment qui a été construit pour accueillir du public, actuellement inoccupé.

Consolider le projet « sismo-écoles » existant et prévoir systématiquement l'installation d'un sismographe lorsque l'école a été réhabilitée/reconstruite - à intégrer dans les dossiers du « plan séisme Antilles ».

Généraliser les mesures d'affichage des risques et de fléchages d'évacuations du littoral notamment (un plan a déjà été dressé par l'université de Montpellier, mise en place des panneaux d'information nécessaire).

FICHE MESURE – RISQUES NATURELS

Diagnostic

L'archipel guadeloupéen est exposé à quasiment tous les risques naturels majeurs (séisme, cyclone, submersion, inondation, mouvement de terrain, volcan).

- La carte des aléas situe la Guadeloupe dans la zone sismique la plus forte.
- La saison cyclonique 2017 a rappelé la forte présence de ce risque sur l'archipel.
- La Soufrière est toujours en activité, la Guadeloupe est en vigilance jaune depuis 1992.
- 15 % de la population guadeloupéenne (60 000 personnes) vivent dans des zones potentiellement inondables, et 741 km de route (RN et RD) sont concernés.
- 10 % de la population guadeloupéenne habite en zone de submersion marine et 358 km de route sont concernés.

Cette prégnance des risques naturels impose une organisation et des mesures de prévention pertinentes, via différents outils réglementaires et programmes existants. L'outil clé est le plan de prévention des risques naturels, présent pour chaque commune. L'ensemble des plans de prévention des risques naturels (PPRN) des communes de Guadeloupe sont approuvés depuis la fin d'année 2012. Ils sont aujourd'hui en révision. Cependant, la prévision et la prévention des risques naturels se déclinent sous plusieurs axes, entraînant des actions variées, aussi bien d'ordre réglementaire, d'organisation et de sensibilisation et formation.

Le thème de l'atelier portait sur la prévention des effets des risques naturels, c'est à dire la gestion des risques naturels majeurs (cyclone, éruption volcanique, inondation, submersion marine, mouvement de terrain, séisme) par leur prévision et des actions de prévention afin de réduire la vulnérabilité du territoire.

Préconisations

Équiper toutes les communes de Guadeloupe de signal d'alerte des populations de type sirène.

Identifier un référent /astreinte par commune joignable en cas d'aléa.

Formar les élus (caractérisation des conséquences, rappel responsabilités pénale, information du parquet).

Développer la formation des professionnels : architectes, promoteurs. Labelliser ces formations (notamment via les DU architecture tropicale/DPEA archi Lumigny) afin dans faire un critère de choix dans les appels d'offre publics.

Promouvoir des protections mobiles à mettre en œuvre avant l'événement sur les logements.

Elaborer un guide de bonnes pratiques de construction (normes Antilles et Eurocodes) pour obtenir un système normatif mieux adapté.

Travailler sur des moyens de communication résistants ainsi que sur les plans de substitution (radio amateur, mégaphone).

Diffuser en période cyclonique (semaine sismik) spots TV et radio – demande de gratuité de la diffusion.

Intégrer les structures touristiques dans les acteurs de diffusion de l'information concernant les risques (zones à risques, conduite à tenir, relais d'alerte...).

Mettre en place une labellisation des communes vertueuses en gestion des risques (Un label existe déjà label gestion des risques territoriaux).

Engager une étude sur l'état des lieux des abris sûrs (où, combien, comment et état des lieux).

Associer la population aux retours d'expérience (RETEX).

Diffuser le compte rendu des RETEX (en ligne site préfecture plus diffusion médias).

Projets

Remettre en place le réseau sismique d'alerte aux tsunamis du nord des petites Antilles détruit par IRMA.

Créer un observatoire pérenne du trait de côte pour la prévention du risque littoral.

FICHE MESURE – SECURITE ROUTIERE

Diagnostic

En 2015, la mortalité routière en Guadeloupe a atteint son niveau le plus bas, avec 40 tués sur les routes, depuis la mise en place des comptages des accidents mortels dans les années 1960.

Même si le bilan de 2017 avec 41 tués semble confirmer la tendance à la baisse des trois dernières années, ce chiffre reste beaucoup trop élevé, notamment au regard de l'objectif de ne pas dépasser 26 tués en 2020.

Ramenée à la population, la mortalité routière en Guadeloupe est trois fois plus élevée qu'en France métropolitaine. C'est aussi le département le plus accidentogène de France et d'outre-mer, si l'on considère l'indice de gravité.

En résumé, en Guadeloupe :

- l'alcool et la vitesse sont les premiers facteurs responsables d'accidents mortels ;
- 3 à 5 tués par mois ;
- 1 accident grave par jour ;
- 1 victime au moins par jour (550 victimes au 31 décembre 2017 soit + 21% par rapport à 2016) ;
- un fort taux de non- port de la ceinture de sécurité (51% des cas en 2016) ;
- une forte mortalité des jeunes (la moitié des tués a moins de 25 ans en 2016) ;
- un taux élevé du non-port du casque en deux-roues : 50% des cas, soit 11 tués en 2016 ;
- une forte proportion d'usagers dits « vulnérables » dans la mortalité routière en 2017 : 54%, dont 5 motos, 7 cyclos, 2 vélos et 7 piétons.

L'ensemble des acteurs présents à l'atelier, essentiellement des experts intervenant sur la thématique et des associations d'usagers de la route ou d'accidentés ont insisté sur la nécessité de remobiliser la société autour de cet enjeu et ont exprimé leur regret sur le déficit d'impact sur les populations cibles et notamment les jeunes, des campagnes de prévention.

Préconisations générales

Systematiser les bilans publics de la sécurité routière.

Déclarer la sécurité routière « Grande cause régionale » sur une année pour relancer les actions et fédérer les nouvelles initiatives.

Impliquer les élus par des messages directs (nombre de décès par exemple).

Préconisations par axe

Usagers vulnérables et comportements à risques

Création d'une association avec des permanents. Interventions régulières dans les écoles où les actions sont à pérenniser même si redondance. Continuum éducatif.

Projet de création d'une piste d'éducation routière à destination des deux roues. Expérience vécue en métropole avec le club moto cycliste de la police nationales (CMPN) national. Développer la connaissance des conducteurs de deux roues.

Organiser une commission régionale sur les problèmes de la sécurité routière.

Favoriser l'intervention et les témoignages des victimes à travers les supports audiovisuels et le contact direct du public. Une pédagogie adaptée en fonction du public.

Insister et développer la communication SAM (campagne contre l'alcool au volant).

Impliquer les concessionnaires, accompagner les actions de sensibilisation, labellisation possible.

Afficher sur les bouteilles d'alcool des informations pédagogiques.

Partenariat avec la CGSS pour la sensibilisation des aînés.

Planifier des actions de sensibilisation avec un réseau d'acteurs locaux.

Aménagements

Améliorer l'état des infrastructures : adaptation de la structure de la route aux usagers (poids lourds).

Stabilisation des accotements (ils ne sont plus faits ou pas correctement et génèrent une usure prématurée).

Problème des coûts tirés trop bas et de la tenue dans le temps des sous-couches routières - Réduction de l'utilisation systématique du tuf (matériau de mauvaise qualité) en sous-couche.

Dimensionnement des ronds points à revoir pour permettre un passage fluide des poids lourds.

Lors d'appel d'offres, les donneurs d'ordre pourraient être plus ouverts aux variantes techniques afin de tester des solutions innovantes.

Renforcer l'entretien des voiries : nids de poule, fauchages, élagage des arbres.

Eaux stagnantes sur la route en cas de pluie : améliorer l'entretien des buses d'évacuation, développer l'utilisation d'enrobées drainantes.

Problème des surcharges des poids lourds qui altèrent le réseau routier prématurément.

Rendre la route plus lisible : améliorer la signalisation verticale et horizontale, l'éclairage (notamment sur les passages piétons).

Signaler les lieux sensibles habités et adapter la vitesse (lieux-dits hors agglomération, établissements recevant du public).

Créer un site internet permettant de remonter les anomalies d'entretien de la route et suivre le traitement en réponse.

Réaliser les chantiers d'entretien et les travaux la nuit et le week-end - Etaler les heures de déplacement (ex : week-end et la nuit) et utiliser des dérogations, étaler les horaires scolaires.

Développer le transport scolaire, y compris de proximité (pédibus).

Développer des routes plus sûres : 2 fois 2 voies, 2 plus 1 voie avec séparateur central.

Créer des nouveaux réseaux, voie de délestage, contournement de centre-bourg.

Demande d'action plus ferme des pouvoirs publics contre les barrages des routes comme moyens de contestation sociale (délict d'entrave à la libre circulation).

Utiliser les transports fluviaux, maritimes, aérien (Baillif, MG, Les Saintes) voire ferrés.

Développement du réseau de bus (transports en commun en site propre) comme alternative à la voiture et des déplacements multimodaux. Faire en sorte qu'on puisse emporter son moyen de transport léger (ex : vélo) dans le transport en commun. Mettre en place des parkings de vélo sûrs dans les gares routières.

Développer l'utilisation du vélo pour les Guadeloupéens et les touristes (projet de développement du tourisme cycliste en Guadeloupe) avec création de pistes cyclables sécurisées (possibilité d'utiliser des fonds européens).

Mener une réflexion globale de partage de la route lors de la conception/entretien des routes. Mettre en place des plans d'actions pour les mobilités actives (PAMA).

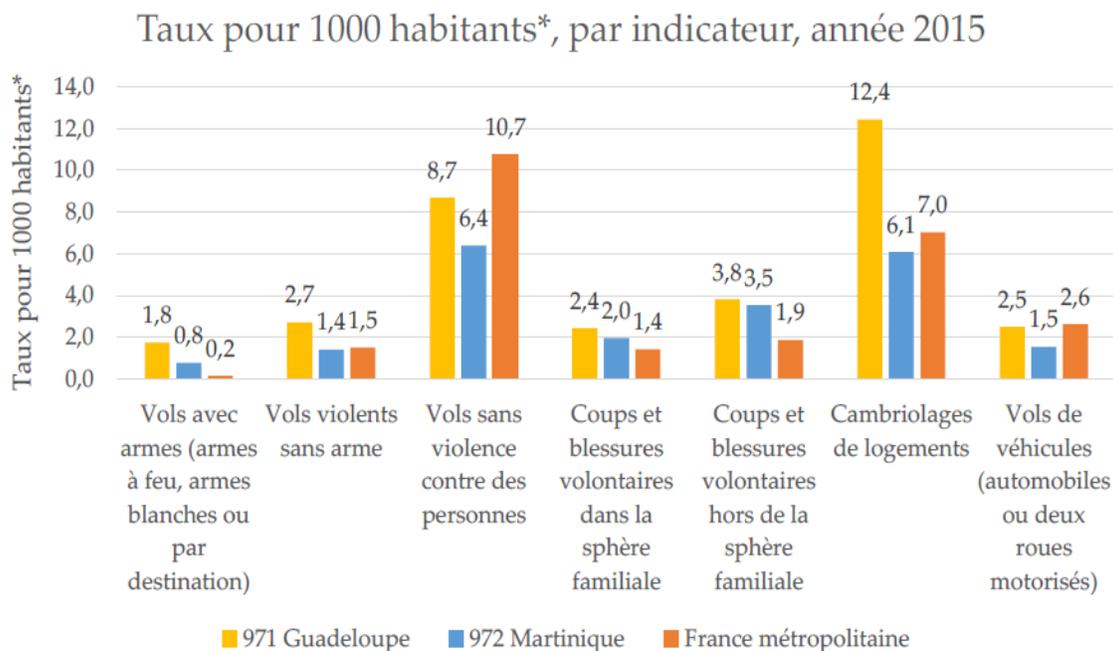
Remettre en place une commission sur les problèmes rencontrés par les utilisateurs de mode doux (Région, Etat, associations, utilisateurs).

Renforcer les contrôles d'utilisation des pistes cyclables (utilisation par des voitures, deux roues motorisées).

Développer les zones à 30 km/h, zones de rencontre dans les centres bourgs.

FICHE MESURE – INSECURITE

Diagnostic



Malgré un niveau très élevé, la délinquance a tendance à baisser.

En revanche, c'est une délinquance qui reste très violente et souvent érigée en mode de règlement de conflits.

Un nombre élevé d'armes est recensé, soit 9000.

Trois mesures lancées en 2016 ont contribué à baisser la délinquance :

- renforcement de l'occupation de la voie publique ;
- augmentation des moyens alloués à l'élucidation des faits ;
- amélioration de la co-production de sécurité, avec des partenariats avec les élus, les associations et les citoyens.

Préconisations

Établir une relation contractuelle incitative entre les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et l'Etat : financement Etat aux CLSPD qui mèneraient des actions bien identifiées et qui obtiennent des résultats.

Développer les cellules de veille dans les établissements scolaires pour faire le lien avec le CLSPD/CISPD.

Généraliser les groupes locaux de sécurité.

Mutualiser les moyens humains et matériels au niveau intercommunal (formation des agents municipaux, achat d'équipements de vidéo protection).

Créer une obligation pour les communes d'intégrer un volet sécurité dès la conception d'une politique publique (aménagement du territoire, urbanisme).

Rendre obligatoire la désignation d'un référent sécurité dans certains organismes (transporteurs publics, bailleurs sociaux..).

Elargir le champ du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) aux quartiers hors politique de la ville, mais présentant des enjeux importants en termes de délinquance.

Préconisations par axe

Citoyens acteurs de la sécurité

Généraliser les groupes locaux de sécurité.

Établir une chaîne de responsabilité cohérente entre les niveaux local, communal et intercommunal.

Au niveau du quartier, établir de manière participative un diagnostic et une stratégie claire. Rencontrer les habitants pour leur demander les solutions qu'ils ont déjà essayé de mettre en œuvre.

Au niveau communal, reprendre les diagnostics de chaque quartier pour élaborer une stratégie globale, déclinée dans un projet d'intervention territorial qui identifie notamment les acteurs locaux.

Au niveau intercommunal, mutualiser les moyens humains et matériels, former les agents municipaux, diffuser une information générale, acheter l'équipement lourd (vidéo protection).

Financer des formations en binôme pour le maire et le rapporteur du CLSPD.

Créer une obligation d'intégrer un volet sécurité dès le lancement d'une politique publique (aménagement du territoire, économie, culture).

Améliorer la connaissance des acteurs entre eux et favoriser la diffusion de bonnes pratiques.

Organiser des rencontres annuelles de la coproduction de sécurité au niveau de chaque intercommunalité, afin que les différents acteurs puissent se connaître, présenter leur action et échanger sur ce qu'ils attendent des autres acteurs. Ces rencontres pourraient être financées par le FIPD.

Mieux animer le réseau des CLSPD à travers une journée biannuelle regroupant tous les CLSPD. Cette rencontre permettrait d'exporter les bonnes pratiques (par exemple, la commune de Sainte-Anne pourrait présenter aux autres communes l'organisation administrative qu'elle a mise en place dans le domaine de la sécurité).

Rendre obligatoire la désignation d'un référent sécurité dans certains organismes (transporteurs publics, bailleurs sociaux...).

Travailler sur des appels à projets qui permettent de financer les acteurs associatifs.

Mener des actions de communication pour mieux présenter la sécurité comme la base des autres libertés et comme l'affaire de tous les citoyens.

Respect d'autrui

Utiliser les célébrités pour porter le message dans la mesure où ces derniers ont plus d'impact sur les jeunes.

Déconstruire les modes de fonctionnement des jeunes – actuellement fierté de porter le bracelet électronique.

Restaurer l'autorité au sein de la famille.

Développer les structures permettant la réinsertion et la lutte contre la récidive, remettre en place ce qui a fait ses preuves (ex : Saint Jean Bosco, service militaire obligatoire, CLJ), développer les cellules de veille dans les établissements scolaires afin de faire le lien avec les CLSPD ou CISPD.

Augmenter le nombre de lieux d'accueil des victimes et les maisons des adolescents.

Recréer du lien : ex rencontres des associations, identification des référents, mise en place de la police de sécurité du quotidien, donner plus de moyens aux associations d'aide aux victimes qui permettent la mise en place de lieux de parole.

Mettre en place des outils permettant d'agir à l'encontre des parents défaillants (ex : suppression des allocations familiales).

Développer la communication pour inciter le public à dénoncer les faits et à être plus vigilants.

Améliorer la réponse judiciaire et le délai de mise à exécution.

Réappropriation de l'espace public

Clarifier l'affectation et l'usage des lieux recevant du public : délimiter les squares - panneaux d'interdiction aux deux roues - et organiser l'animation des lieux.

Inciter les municipalités à développer des dispositifs de participation citoyenne : besoin de lien, d'échanges entre la population et les autorités.

Conférer au personnel politique municipal une affectation par secteur : les référents au sein des structures privées trouveront ainsi un référent dans leur commune pour leur secteur.

Développer dans les communes une ingénierie adaptée à la mise en œuvre de la politique de prévention.

Renforcer la présence policière dans les quartiers les plus dégradés où les associations des citoyens se mettraient en danger, avoir un relai social institutionnel.

Développer des conseils techniques de sécurité passive – intégrer la sécurité dans les tâches du quotidien).

Clarifier les processus d'échange et d'information – critique du 17 : demande de renseignements en amont et pendant l'intervention, impression de stigmatisation.

Former le coordinateur CLSPD et le tandem coordinateur-maire.

Rappeler au citoyen qu'il est aussi acteur de sa propre sécurité.

Projets

Généraliser les CLSPD.

Organiser annuellement les « journées de la sécurité ».

**IV - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES
HABITANTS
EN ADAPTANT LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

FICHE MESURE – EAU EN GUADELOUPE

Diagnostic

La Guadeloupe connaît une grave crise de l'alimentation en eau potable due à un défaut considérable d'entretien et de renouvellement des infrastructures, aggravé par des difficultés de gouvernance persistantes.

Dans ce contexte fortement dégradé, si des travaux d'urgence sont nécessaires, aucun redressement ne paraît possible sans une restauration des capacités techniques et financières des services de l'eau et de l'assainissement et la redéfinition des priorités techniques, en privilégiant l'amélioration de ces services.

Le plan eau DOM a pour finalité de sortir de la politique d'urgence et d'engager avec les collectivités compétentes un travail de renforcement de leurs capacités financières et techniques. Cet engagement se traduira par la signature de contrats de progrès (CP) avec les collectivités.

En Guadeloupe, l'État a coordonné l'élaboration d'un document stratégique pour la mise en œuvre de ce plan, adopté par la conférence régionale de l'eau (CRE) en septembre 2016. Ce document comporte quatre orientations stratégiques qui seront déclinées dans les CP signés avec les cinq collectivités éligibles au dispositif. Le premier contrat de progrès, celui de la communauté de communes de Marie-Galante, a été signé le 2 mars 2018.

Principaux chiffres

Abonnés eau potable : 180 000.

Rendement du réseau d'eau potable en Guadeloupe : 40 %.

Taux moyen d'impayés : 35 %.

Abonnés assainissement collectif : 70 000.

Eau potable : prix 2017 au m³ pour 120m³ : 2,26 €/m³ (France 1,96 €/m³, Martinique 2,90 €/m³).

Préconisations

Restaurer la confiance des usagers en les impliquant dans les instances de décision.

Signer les conventions d'application sur la médiation avec les opérateurs.

Etablir le bilan du premier appel à projet compteurs, lancé en juin 2017.

Mettre en place une structure unique de gestion de l'eau.

Communiquer davantage sur la politique de l'eau.

Restaurer la trésorerie des gestionnaires.

Proposer un plan d'apurement des dettes des particuliers, soutenable pour les ménages.

Mettre en place une tarification sociale de l'eau.

Renouveler les compteurs défectueux et maîtriser la consommation générale et individuelle.

Augmenter la fréquence des factures pour faciliter l'acceptabilité par les usagers des montants.

Promouvoir les économies d'eau et la réutilisation des eaux de pluies.

Mettre en place Allô fuites (numéro d'appel pour signaler les fuites).

Projets

Mettre en œuvre le plan d'urgence voté en conférence territoriale de l'action publique pour un montant total de 71 millions d'euros.

Lancer un deuxième appel à projet pour la pose de compteurs performants.

Définir le plan quinquennal d'investissement pour la restauration du service de l'eau en Guadeloupe.

Élaborer les six contrats de progrès de la Guadeloupe avant fin 2019.

FICHE MESURE – TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Diagnostic

En Guadeloupe les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sont la Région (transport interurbain) et les six communautés d'agglomération ou de communes (transport urbain). Il convient de noter que les communautés d'agglomération de « Cap Excellence » (CAP Ex) et Riviéra du Levant (CARL) ont délégué leur compétence transport au syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin (SMTPCSM). Le Département reste compétent pour organiser et financer le transport des élèves souffrant d'un handicap.

Ces AOM ont entrepris un important travail de mise à niveau et de développement de l'offre de transports en commun, mais cette offre reste inférieure aux attentes des habitants et pose le problème de son financement dans un contexte de finances publiques contraint. Les transports en commun sont donc appelés à se développer (maillage du territoire, niveau de service).

Ce développement devra cependant s'inscrire dans le contexte de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guadeloupe qui a pour l'ambition de faire de la Guadeloupe un territoire autonome énergétiquement à horizon 2030. Le secteur des transports a été identifié comme étant le levier majeur à actionner pour atteindre cet objectif (60% de la consommation d'énergie produite en Guadeloupe résulte du secteur des transports)

Quelques chiffres

La part en pourcentage des différents modes de déplacement utilisé par les actifs en Guadeloupe :

- voiture : 80 %
- transport en commun : 7 %
- marche : 7 %
- deux roues (vélo, scooter, voiturettes) : 2 %

Le nombre de ménages sans véhicule en Guadeloupe est de 32 %.

Le pourcentage de stationnement d'une voiture s'élève à 95 % du temps.

Préconisations

Développer les transports en commun pour faciliter la mobilité et limiter les embouteillages.

Mettre en place une politique coordonnée de transport en commun intégrant l'ensemble des types de transport (route, mer, air) et l'ensemble des territoires de l'archipel. Cela nécessite des pôles d'échanges inter-modaux confortables, offrant un bon niveau de service.

Travailler sur le ré-équilibre du territoire (Basse Terre et Grande Terre).

Développer le télétravail et adapter les horaires : le télétravail apparaît comme un bon moyen de diminuer le trafic sur les routes. Il a été souligné qu'il est essentiellement applicable dans le secteur tertiaire, et concerne donc en Guadeloupe en premier lieu les administrations. Les horaires de travail pourraient également être assouplis pour couvrir une plus grande amplitude.

Développer les applications informatiques sur l'état du trafic.

Développer les véhicules utilisant des énergies décarbonées : le développement du transport durable passe par un système incitatif sur l'achat de véhicules (voiture, camion, bateau) utilisant des énergie propres.

Professionaliser le secteur des entreprises de transports qui sont aujourd'hui de petite taille présentant un manque de structuration.

Remettre en état les routes en Guadeloupe.

Projets

Rééquilibrer les pôles pour faciliter les accès et redéfinir les alternatives à la voiture (routes/transports en commun/ voies douces...).

Définir un schéma régional mobilité.

Valider un plan d'investissement massif pour la remise en état des routes de Guadeloupe.

Recentrer le système de défiscalisation actuel à l'investissement aux véhicules propres.

Grands projets structurants

Trois grands projets sont actuellement en cours : travaux d'agrandissement et de renforcement de l'aéroport et du port et création d'un transport collectif en site propre dans l'agglomération pointoise.

Projet d'extension de l'aéroport pôle Caraïbes : l'accélération de la croissance du trafic a conduit la société aéroportuaire à prévoir une opération de renforcement structurel de la piste, compte tenu du vieillissement prématuré de la couche de roulement devant l'intensification du trafic gros porteurs. Par ailleurs, avec un objectif d'atteindre 2,5 millions de passagers en 2020 et 3 millions en 2030, il est également prévu de renforcer la capacité d'accueil et de traitement des passagers ;

Extension du port : depuis 2012, le grand port maritime de Guadeloupe (GPMG) porte un grand projet d'aménagement d'un montant de 150 M€ sur 2014-2020. La première tranche permettant d'accueillir les bateaux de 3000 EVP (container équivalent vingt pieds) est maintenant terminée. La seconde tranche prévoit la création d'un nouveau terre-plein de 2 hectares et la construction d'un nouveau quai de 350 mètres.

Le projet de transport collectif en site propre (TCSP) dans l'agglomération pointoise, nœud central du transport en Guadeloupe, a reçu une subvention de 28 M€ en décembre 2014 dans le cadre de l'appel à projet «transport en commun et mobilité durable ». Ce projet est en cours de redimensionnement par la communauté d'agglomération Cap Excellence (du tramway vers un système de bus à haut niveau de service).

Transport terrestre

Restructuration du transport en commun de personnes (inter-urbain et urbain) engagée par le conseil régional, chef de file, et l'État en accompagnateur.

Développement du transport électrique par l'engagement d'une réflexion globale sur la fiscalité liée au véhicule électrique et au passage au transport décarboné notamment dans le cadre de la révision de la PPE en cours.

Installation des bornes électriques et le déploiement du parc automobile.

Soutien du projet des Saintes de passer au « 100 % électrique » à courte échéance.

Souhait de développer des bus électriques à Marie Galante (dans le cadre du DIVD).

Appui des communes et des EPCI en matière d'élaboration de schémas de mobilité douce (notamment dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement urbains et plans d'actions pour les mobilités actives).

Réorganisation des transports en commun devra rendre l'information disponible (notamment sur internet) concernant les lignes existantes (arrêts, horaires, tarif, connexion) et améliorer l'intermodalité en proposant de voyager à travers toute la Guadeloupe avec un même billet en bus/bateau (pass-îles).

Maritime et interface ville/port

Création de liaisons maritimes de centre-ville (bus maritime de l'agglomération pointoise pour relier le centre et Jarry).

Amélioration des conditions d'accueil des croisiéristes en Guadeloupe, enjeu touristique de premier ordre, dont l'objectif majeur est l'attractivité et la qualité des prestations touristiques qui passent par le projet Karukéra bay du GPMG consistant à repenser l'attractivité de la ville de Pointe à Pitre entre le port où débarquent les touristes et le Memorial act (rénovation des bâtiments, développement de services, création d'une promenade).

Une meilleure prise en charge des croisiéristes comprenant l'amélioration des conditions d'accueil par les transporteurs locaux (taxis, VTC, minibus), le développement de quelques produits touristiques phare, la création d'une navette port-Macte, (voir ci-dessus).

Déploiement de navettes maritimes entre grande terre et basse terre en particulier pour le transport de marchandises (granulats, déchets par exemple) comme alternative aux camions.

Autres projets concernant la desserte inter-îles, sujet spécifique à la double-insularité de la Guadeloupe

Création d'un départ pour la Désirade depuis Pointe-à-Pitre (et non pas seulement Saint-François) et sécurisation de cette ligne (un seul bateau actuellement).

Mise en service de la navette solaire aux Saintes (actuellement stationnée en Turquie).

Développement de la ligne Basse-Terre – îles du sud (les saintes).

Augmentation de la fréquence des bateaux entre la Guadeloupe et Marie-Galante.

Déploiement des liaisons depuis Deshaies (aménagement du port en cours).

Préconisations associées : accessibilité de la population aux services publics

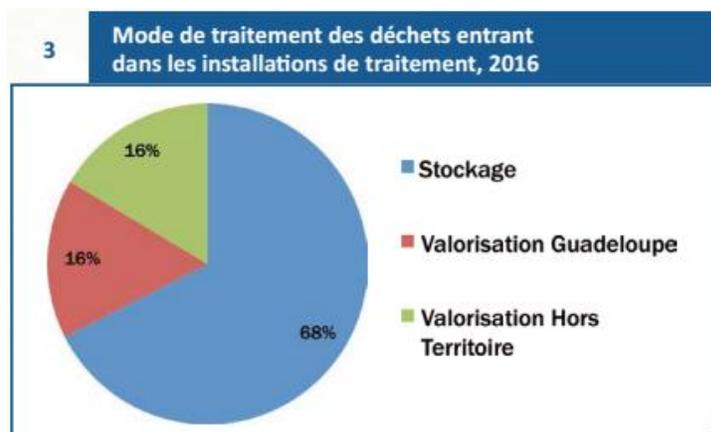
Mettre en place le schéma départemental d'accessibilité des services publics.

Lancer une étude préalable au schéma SDASAAP en lien avec l'INSEE.

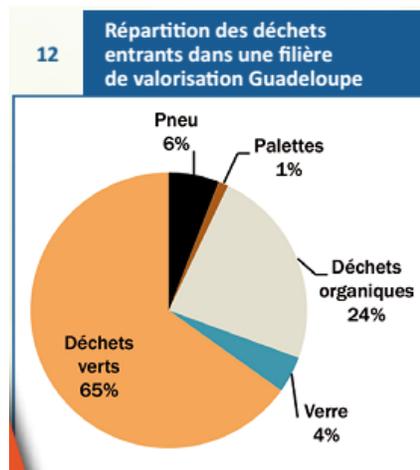
FICHE MESURE – DECHETS

Diagnostic

Depuis l'abandon du projet multifilières de la Gabarre, la problématique du traitement des déchets est sensible en Guadeloupe et le plan régional déchets étant en cours d'élaboration, l'atelier était centré autour de la responsabilité du citoyen en la matière et au potentiel de valorisation des déchets. Le gisement de déchets en Guadeloupe est proche des chiffres nationaux avec un gisement de déchets ménagers supérieurs à la situation nationale. L'essentiel de la production de déchets est concentré dans la zone pointoise. A ce jour les déchets sont enfouis après valorisation. Le schéma régional en cours d'élaboration devra prévoir les installations qui viendront à terme suppléer aux capacités actuelles. Il faut néanmoins souligner un fort potentiel de valorisation des déchets ménagers guadeloupéens, mais des performances de valorisation inférieures aux chiffres nationaux avec toutefois des résultats en progression.



Le constat partagé sur les déchets en Guadeloupe peut se résumer à une opportunité de développement local durable. Les déchets sont une ressource à part entière: des ressources matérielles que l'on peut réutiliser, récupérer, recycler ou transformer. Ce sont des ressources énergétiques : ils sont une forme d'énergie «renouvelable»; mais aussi des ressources économiques. Les déchets ont une valeur.



Les déchets représentent aussi une source d’emplois locaux durables : en moyenne, une tonne de déchets recyclés produit dix fois plus d’emplois que cette même tonne mise en décharge.

Mode de traitement	Nombre d’emplois créés pour 1000 tonnes traitées (en ETP)
Mise en décharge	1 emploi
Incinération, compostage ou méthanisation	3 emplois
Centre de tri	11 emplois
Démantèlement	50 emplois

Source ADEME 2014

Préconisations

Finaliser le schéma régional unique des déchets avant la fin de l’année 2018.

Renforcer l’axe déchets dans l’éducation au développement durable (EDD).

Lutter contre le gaspillage alimentaire (organiser des ateliers participatifs de fabrication de conserves).

Lutter contre le sur emballage en favorisant la vente en vrac (apposer un logo pour les commerçants partenaires).

Favoriser le compostage individuel et collectif.

Mettre en place une collecte des batteries.

Mieux connaître les gisements de déchets qui aujourd'hui restent à traiter afin d'identifier les potentialités.

Donner plus de visibilité aux appels à projets sur ces sujets.

Développement de réseaux d'acteurs différents (en particulier développer la R&D orientée vers les besoins spécifiques du territoire).

Mettre en place la consigne pour réutiliser les emballages en verre (bouteilles de rhum en particulier).

Interdire / taxer les emballages en tetrapack (à ce jour non recyclables sur le territoire et pour lesquels il existe des alternatives recyclables).

Inciter « financièrement » la consommation sans emballage.

Déployer la formation artisanale sur les métiers de la réparation.

Adapter les produits utilisés en Guadeloupe aux conditions climatiques tropicales humides : revoir la conception des meubles et des bâtiments en ayant recours à des matériaux plus adaptés aux conditions climatiques et déployer des normes d'utilisation en milieu tropical humide.

Résoudre le problème de la répartition des bornes de recyclage : augmenter le nombre de bornes et assurer une collecte régulière des bornes.

Mettre en avant les coûts d'usages et pas uniquement les coûts d'achats pour les biens d'équipements.

Organiser des visites des sites de valorisation des déchets.

Reprendre des modèles ludiques de sensibilisation des plus jeunes (type Tiao et Tiaporo en Polynésie française) avec communication adaptée.

Informier le citoyen sur les gestes et bonnes pratiques qui lui permettront de réduire ses déchets.

Communiquer sur les déchets de façon régionalisée (ni nationale, ni par EPCI ex. consigne).

Communiquer par l'exemple : exemplarité des institutionnels et des administrations.

Afficher et informer sur les sanctions existantes pour dépôt de déchets.

Définir un règlement de collecte plus strict.

Contribuer au projet régional Guadeloupe zéro déchets en 2035.

Projets

Créer une filière bois pour faciliter la valorisation et le recyclage du bois d'ameublement, actuellement enfoui.

Installer une fourrière.

Créer un label « Produit Peyi zéro déchets ».

Créer un label « réparable localement ».

Mettre en place une plateforme numérique dédiée à l'échange et aux dons.

Déployer les recycleries / ressourceries (si possible adossées aux déchetteries qui vont être construites sur le territoire).

**V - RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DE LA
SOCIÉTÉ GUADELOUPÉENNE**

FICHE MESURE – DIALOGUE SOCIAL

Diagnostic

Le nombre d'accord d'entreprises est constant depuis 2012 : 291 en 2012 ; 243 en 2016.

Une reconnaissance de la représentativité des organisations syndicales locales au niveau des branches est limitée.

Les organisations syndicales locales ont été reconnues par arrêté ministériel du 24 décembre 2013 pour la période 2014-2017, pour les branches du BTP, du secteur canne, sucre, rhum, du commerce et des services et de l'hospitalisation privée. Les autres se retrouvent sans reconnaissance au niveau national. Cette situation est dommageable pour les salariés guadeloupéens notamment en raison du fait que seules 40 % des conventions collectives nationales sont applicables en Guadeloupe.

L'incapacité juridique des organisations syndicales dans les branches ne facilite pas le dialogue sur le territoire.

Un cadre légal renouvelé mais sans incidence notable

En application de la loi « Travail », des négociations permettant d'améliorer la couverture conventionnelle en outre-mer doivent être engagées par les organisations syndicales habilitées, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la loi.

La loi « Égalité réelle » du 28 février 2017 prévoit que les organisations syndicales de salariés locales sont habilitées à négocier pour adapter les conventions et accords collectifs de travail dont le champ d'application est national en application de l'article L. 2222-1 du code du travail.

Préconisations

Augmenter la couverture des conventions collectives en les adaptant au territoire.

Améliorer la lisibilité du rôle des commissions, voire les fusionner.

Permettre à chaque représentation syndicale de bénéficier des remboursements de frais.

Réactiver les commissions de branches.

Proposer des formations des partenaires sur le fonctionnement des entreprises.

Renforcer la communication de l'État sur les risques dans les entreprises pour une meilleure prise de conscience.

FICHE MESURE – COHESION SOCIALE

Diagnostic

La Guadeloupe se caractérise par un niveau de demande d'emploi très élevé (26%) en dépit d'un taux d'activité très faible (50%). Les personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté représentent 20 % de la population. Rapporté au seuil de pauvreté de l'hexagone, la pauvreté touche 40 % de la population guadeloupéenne. Cette situation est traduite par la proportion de bénéficiaires de minima sociaux, quatre fois supérieure à celle de l'Hexagone.

Le décrochage scolaire (25 % contre 9 % dans l'Hexagone) et l'illettrisme (30 % contre 10 % dans l'Hexagone) sont préoccupants.

L'état sanitaire de la population est également dégradé. Les affections longues et les affections psychiatriques, qui concernent une frange certes réduite de la population, sont plus fréquentes. Le niveau des violences intra-familiales paraît également très élevé. Sur 130 meurtres de femmes au sein du couple en France, 7 ont eu lieu en Guadeloupe en 2017.

Si la société guadeloupéenne demeure jeune au regard des standards hexagonaux, elle vieillit en revanche plus rapidement et subit une émigration massive des jeunes diplômés. Le sentiment d'isolement des personnes âgées s'accroît en fortement, en lien vraisemblable avec la construction de grands ensembles d'habitat et une remise en cause du modèle de la famille élargie.

En dépit de cette précarité, les Guadeloupéens sont en moyenne plus souvent propriétaires de leur logement que les Hexagonaux. Le recours à la commission de surendettement est également nettement moindre qu'en moyenne nationale. Par ailleurs, contrairement à une opinion répandue, les données disponibles font état d'une consommation de substances stupéfiantes inférieure à celle de l'Hexagone. Enfin, le défi représenté par l'intégration de populations étrangères est moindre, la proportion d'étrangers en Guadeloupe étant faible (4%).

Les caractéristiques des familles guadeloupéennes se distinguent en moyenne nettement de celles des familles hexagonales : si la natalité se situe dans la moyenne nationale, la monoparentalité s'est accrue de 20 % en 1990 à 40 % aujourd'hui. 61 % des enfants naissent hors couple, soit un niveau très supérieur à l'Hexagone et à la Martinique. Le caractère « multipartenarial » des configurations familiales est également documenté. Le recours à l'interruption volontaire de grossesse est certaines années quatre fois plus élevé que dans l'Hexagone.

Préconisations

Jeunesse

Repenser l'organisation du temps libre des élèves et des congés estivaux ;
Sensibiliser les élèves au monde de l'entreprise le plus tôt possible ;
Dispenser un meilleur enseignement de l'histoire et de la culture afro caribéenne ;
Augmenter le temps et modifier les méthodes de l'éducation civique ;
Mettre en place des référents déontologiques dans les administrations ;
Etendre les horaires des espaces jeunesse le soir et le week-end.

Population des quartiers prioritaires

Déployer des espaces de concertation entre les habitants et les forces de police et de gendarmerie ;
Accompagner la pérennisation du tissu associatif local ;
Installer des points écoute jeunes dans les QPV de PAP – Abymes.

Egalité femmes- hommes

Promouvoir les métiers de manière asexuée ;
Accentuer les actions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes ;
Favoriser le développement des incubateurs pour la création d'entreprises au féminin ;
Développer l'entrepreneuriat féminin.

Handicap

Faciliter le respect des normes en matière d'accessibilité handicapé dans les lieux publics ;
Élargir le parcours emploi compétences aux jeunes handicapés scolarisés en établissement du secteur agricole.

FICHE MESURE – ÉDUCATION

Au cours des ces assises de l'éducation, qui se sont déroulées du 30 janvier au 2 février 2018, huit enjeux ont été abordés dans des ateliers.

Parcours scolaire et devenir de l'élève

Vingt ans de l'académie, quel bilan pour les parcours des élèves ?

Quelles conceptions et quelles pratiques pour mettre en œuvre l'école inclusive dans l'académie ?

Quels partenariats pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire ?

Se former et travailler en Guadeloupe, quelles perspectives ?

Pédagogie et enjeux

Face à la complexité du monde, les besoins de formation évoluent en permanence. Aussi, dans les fondamentaux (les langages pour penser et communiquer, égalité des chances, numérique, mobilité et culture), il convient de garantir à tous les élèves, par le biais d'une pédagogie adaptée et innovante, un socle pour les préparer à relever les défis du monde contemporain.

Au cours de ses vingt premières années, l'académie a mis en exergue des pratiques innovantes. Quel bilan et quelles perspectives ?

Aménagement du territoire, démographie et carte des formations

Comment l'école peut-elle prendre en considération la diversité de nos territoires pour une réelle égalité des chances ?

Les ressources humaines, un enjeu majeur

Gestion de la mobilité géographique et fonctionnelle.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et des carrières.

Environnement et conditions de travail.

Éducation des élèves à l'économie de demain

En quoi l'école prépare-t-elle les élèves à l'économie de demain ?

Du parcours d'études à l'insertion professionnelle réussie.

L'intention entrepreneuriale des jeunes scolaires de la Guadeloupe : une solution face à l'ampleur du chômage ?

Contribution de l'administration à la réussite de la politique éducative

Évolution des prestations, pratiques et procédures au bénéfice des élèves, des usagers internes et externes.

Évolution des structures : management, organisation et relations avec les partenaires.

Les personnels face à l'évolution de la réglementation, les pratiques et les procédures.

Accompagner les aspirations de la jeunesse

Conforter la cohésion sociale, par le renforcement de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes.

Causes et solutions au décrochage scolaire.

Chômage des jeunes.

Fragilité de la structure familiale.

L'État dans un territoire soumis aux risques majeurs

Éducation à la prévention et formation des personnels.

Comment adapter l'organisation du temps scolaire.

Gestion de crise dans le cadre des risques majeurs en milieu scolaire : procédures et communication.

Prise en charge psycho-sociale et accompagnement pédagogiques.

Préconisations

1	Préconisation 1.1 : "Déscolariser" l'école pour une intégration réussie
2	Préconisation 1.2 : Développer la territorialité dans l'accompagnement des parcours
3	Préconisation 1.3 : Eduquer l'élève aux enjeux de son territoire pour mieux se construire et se projeter
4	Préconisation 2.1 : Sensibiliser et former les élèves dès le 1er degré à l'utilisation responsable des outils numériques
5	Préconisation 2.2 : Prendre en charge tous les profils d'élèves dans la classe
6	Préconisation 2.3 : Favoriser, accompagner et valoriser les projets pédagogiques de mobilité notamment en éducation prioritaire et vers la Caraïbe
7	Préconisation 2.4 : Décloisonner, fédérer et cadrer l'action pour un accès équitable à la culture.
8	Préconisation 2.5 : Favoriser un apprentissage décloisonné de la langue française : parler, lire et écrire dans toutes les disciplines
9	Préconisation 3.1 : Signer une charte de mise à disposition et de mutualisation des équipements sportifs et culturels
10	Préconisation 3.2 : Mettre en place un Pass Culture, Sport et Transports
11	Préconisation 3.3 : Créer un observatoire des pratiques culturelles et sportives
12	Préconisation 3.4 : Mettre en place et animer les Comités Locaux Ecoles-Entreprises
13	Préconisation 3.5 : Créer un label Famille d'Accueil Educative
14	Préconisation 4.1 : Faciliter les déplacements au sein de l'archipel Guadeloupe pour améliorer les conditions d'exercice, de formation et d'apprentissage. (Axe 1 : Gestion de la mobilité géographique et fonctionnelle)
15	Préconisation 4.2 : Accompagner tous nos personnels pour préserver et maintenir les compétences sur notre territoire archipélagique. (Axe 2 : Gestion Prévisionnelle des Emplois des Compétences et des Carrières)
16	Préconisation 4.3 : Amélioration des conditions d'exercice (Axe 3 : Environnement et conditions de travail)
17	Préconisation 5.1 : Construire la confiance et l'estime de soi dès la maternelle avec le soutien d'un maillage de partenaires...
18	Préconisation 5.2 : Développer les compétences sociales (l'esprit d'équipe, l'esprit d'initiative, la polyvalence...) en lien avec l'entrepreneuriat
19	Préconisation 5.3 : Accentuer les actions de formation des enseignants vers des pratiques pédagogiques transdisciplinaires
20	Préconisation 6.1 : Créer un observatoire des élèves
21	Préconisation 6.2 : Créer des pôles administratifs de proximité
22	Préconisation 6.3 : Favoriser l'émergence d'une organisation créative
23	Préconisation 7.1 : Créer une agence d'ingénierie et de financement pour les associations
24	Préconisation 7.2 : Mettre en place un dispositif de formation à la communication interpersonnelle
25	Préconisation 7.3 : Créer un évènementiel dédié aux jeunes qui souhaitent quitter le système scolaire
26	Préconisation 7.4 : Rénover les équipements socio-éducatifs et créer des conservatoires
27	Préconisation 8.1 : Former les personnels d'enseignement, d'encadrement, administratifs et de santé
28	Préconisation 8.2 : Impulser le développement d'actions pédagogiques innovantes en direction des élèves
29	Préconisation 8.3 : Améliorer les procédures d'organisation interne
30	Préconisation 8.4 : Mettre en synergie les PPMS et les PCS

Projets

Les projets associés seront déclinés lors des comités de pilotage qui se tiendront au cours des prochains mois.

Projets ressortis des autres ateliers

Erasmus de la Caraïbe.

Faculté de médecine de plein exercice.

Jumelages linguistique.

FICHE MESURE – JEUNESSE

La jeunesse s'exprime sur les grands enjeux de la Guadeloupe.

Les ateliers ont été conduits au sein du régiment du service militaire adapté (RSMA) et au sein du pôle universitaire régional (PUR) Guadeloupe de l'université des Antilles (UA). Cette section présente une synthèse des mesures préconisées par les élèves du RSMA et le public qui a participé à l'atelier ainsi que des mesures préconisées lors des ateliers tenus par les étudiants au sein de l'UA.

Diagnostic

La Guadeloupe souffre de nombreux handicaps pour permettre la réalisation des aspirations de sa jeunesse qui souhaite principalement vivre, travailler, fonder une famille en Guadeloupe. Le premier handicap est le gisement restreint d'emplois lié au tissu socio-économique du territoire principal responsable du taux de chômage élevé chez les jeunes et de l'exode des jeunes les plus qualifiés vers l'hexagone ou les pays étrangers. A cela s'ajoutent les difficultés de réaliser ses études en Guadeloupe, en particulier pour la frange défavorisée très importante de la population. Ici plus qu'ailleurs le milieu social, le quartier d'habitation sont des facteurs d'inégalité des chances pour la réussite dans le système scolaire et universitaire actuel. Les transports en commun encore insuffisamment structurés et efficaces sur l'ensemble du territoire constituent un facteur aggravant car ne permettant de suivre une scolarité « normale » qu'au prix de sacrifices financiers (coût des transports) et temporels (nécessité de partir 1h30 à 2 heures avant le début des enseignements pour être sur d'être à l'heure lorsque l'on habite hors des grandes agglomération Pointe-à-Pitre ou Basse-Terre) engendrant une fatigue importante des élèves (leurs journées commencent à 5 heures pour se terminer vers 19 heures). Enfin, une insécurité croissante au voisinage des certains établissements d'enseignement ressentie par les élèves et leurs parents, un manque d'activités extra scolaires, à faible coût, par insuffisance de structures d'accueil et d'activités, une inadaptation des horaires d'accueil des infrastructures culturels et sportives municipales et le sentiment chez les jeunes de ne pas être tout à fait traités comme les «jeunes Français de l'hexagone».

Préconisations de la jeunesse en termes de formation et d'emploi

Mise en place de structures d'accompagnement scolaire/psychologique/social/ afin d'accompagner les élèves en difficulté le plus tôt possible pour limiter le décrochage (scolaire, sociétal). Rôle important des associations.

Intensifier les interactions/ renforcer les liens entre les systèmes éducatifs et les familles.

Intensifier l'encadrement et développer les écoles de la seconde chance et les MFR (maisons familiales rurales).

Organiser des sessions d'information sur les métiers et les stages via des forums ou préférentiellement au sein de chaque établissement pour une information de proximité, optimiser les orientations et valoriser / montrer l'intérêt des métiers dits « manuels ».

Amplifier le dispositif de stages courts de découverte intégrés au cursus scolaire afin d'avoir des interactions élève / milieu professionnel le plus tôt possible.

Développer et valoriser les formations professionnalisantes et en alternance.

Restaurer le respect, la confiance des aînés dans la jeunesse et de la jeunesse en elle-même en valorisant (montrant) les jeunes qui réussissent (on ne parle pas de champions, mais de jeunes qui réussissent leurs formations, qui s'insèrent dans le milieu professionnel, qui créent une activité, une entreprise...).

Comblent le fossé inter-générationnel et permettent la transmission des savoirs faire et savoirs être par une implication plus forte des jeunes dans des activités associatives sportives, artisanales, artistiques, culturelles, humanitaire... en insérant, dans le programme d'éducation / formation, l'obligation de pratiquer une activité sportive, artistique, ou associative dans ou hors des établissements de formation et valoriser dans le cadre des cursus scolaires ces activités (note d'activité associative comptant pour la scolarité).

Avoir plus d'offres d'emploi ne nécessitant pas d'avoir de l'expérience afin justement de permettre aux jeunes formés d'intégrer un premier emploi et d'acquérir une première expérience.

Projets afférents

Créer une structure supplémentaire d'accompagnement des jeunes en format RSMA ou école de la deuxième chance, à défaut, créer les conditions d'une extension des structures actuelles.

Expérimenter une formule d'équivalence de 1^{ère} année d'alternance réalisée au RSMA : identifier les filières éligibles, en partenariat avec les centres de formation d'apprentis (CFA) dans lesquels les anciens volontaires du régiment n'effectueraient qu'une année supplémentaire de formation. Un tel dispositif permettrait en particulier de réduire de moitié les frais des chefs d'entreprise et valoriserait davantage un « parcours SMA ».

Préconisation des jeunes sur la citoyenneté, l'identité, et la sécurité

Développer le programme d'instruction « civique » pour comprendre la société française et ses déclinaisons / adaptations sur les différents territoires (hexagonaux/outremers).

Une partie du cours d'histoire centrée sur l'histoire propre au territoire.

Communiquer des valeurs humanistes dès l'école élémentaire.

Retirer les armes de la circulation.

Accroître la présence de la police/gendarmerie auprès des établissements d'enseignement, sur l'espace public.

Augmenter le niveau de formation des jeunes, développer les activités d'analyse de cas et de jeu à débattre pour apprendre à négocier au lieu de se battre.

Augmenter les sources d'occupations des jeunes pour éviter l'oisiveté en particulier par une incitation à participer à des activités associatives.

Intégrer dans le cursus scolaire, dès le CM1, une formation à la bonne utilisation des moyens de communication et outils numériques (tél. mobile, ordinateur, recherche sur internet, fréquentation /utilisation des réseaux sociaux...).

Préconisations des jeunes sur le thème de la santé

Meilleure information pour l'accès aux droits et aux soins (point information dans les communes et dans les lycées).

Prise en charge des personnes en errance (structures d'hébergement spécialisées médicalisées).

Développer dès le plus jeune âge la pratique du sport, pas seulement la pratique de compétition, mais aussi de loisir. Augmenter le nombre d'heure de pratique sportive dans les établissements d'enseignement.

Sensibiliser dès le plus jeune âge à la bonne alimentation (cantines scolaires avec repas équilibrés à partir de produits frais et en majorité produits en Guadeloupe).

Mettre en place un petit déjeuner à l'école pour les enfants qui se lèvent très tôt.

Réduire le sucre dans les boissons. Dépister le plus tôt possibles les conduites addictives (boissons alcoolisées, stupéfiants, boulimie, anorexie...).

Préconisations de la jeunesse en termes d'environnement et de cadre de vie

Amélioration des transports collectifs urbains et interurbains en termes de fréquence de passage, de plage horaire et de ponctualité.

Réduction des coûts des transports en commun urbains et interurbains.

Aménagement de sites types « piscines en mer » et extension de l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge.

Horaires d'ouverture des médiathèques étendus au-delà de 17 heures la semaine.

Accès aux équipements sportifs pendant les vacances scolaires afin de pratiquer/découvrir des sports.

Préconisations des jeunes sur le développement des énergies renouvelables

Installation de panneaux solaires sur les toitures et les pare-soleil des bâtiments universitaires, établissements d'enseignement de l'académie (bâtiments à énergie positive) et bâtiments administratifs.

Développer la production d'énergie (chaleur, froid, électricité) à partir des sources d'énergies renouvelables présentes en Guadeloupe (solaire, éolien, géothermique, biomasse, houle...).

Sensibiliser les élèves dès le primaire aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'électricité.

Développer le stockage de l'énergie.

Développer des éoliennes silencieuses qui pourront être installées sur les bâtiments en milieu urbain.

Développer le tri sélectif au niveau des ordures ménagères.

Développer la filière biogaz à partir des bio-déchets fermentescibles et des sargasses.

Utiliser des led pour l'éclairage public.

Organiser/développer les transports en commun pour limiter l'obligation d'achat de voitures particulières par les étudiants et plus généralement limiter le nombre de voiture en circulation sur le territoire.

Augmenter l'intervalle horaire de passage des bus [proposer des bus jusqu'aux horaires tardifs 22 h 23 h] leur fréquence de passage et leur ponctualité.

Penser à un autre type de transport en commun moins énergivore (tramway ?).

Proposer un système de vélibes dans les villes.

Préconisations des jeunes sur le thème de l'eau

Développer et accompagner les projets de captage de l'eau de pluie reçue sur les toitures des habitations et immeubles. Mise en place de cuves de stockage pour une utilisation de l'eau de pluie par gravité ou avec surpresseur pour l'arrosage des jardins, le lavage des voitures, les toilettes...

Proposer des subventions pour l'achat de citernes seules ou équipées de surpresseurs.

Utiliser des matériaux résistants à la corrosion pour le remplacement des conduites d'eau enterrées actuellement défailantes.

Diminuer le nombre d'opérateurs au niveau de la gestion de l'eau dans l'archipel.

Encourager les bailleurs sociaux à mettre en place des systèmes de captage d'eau de pluie sur les résidences à loyer modéré.

Préconisations des jeunes sur la lutte contre la vie chère

Supprimer la situation de monopole des grandes enseignes implantées de longue date sur le territoire.

Mettre en place des mesures pour proposer des produits locaux de façon organisée et plébisciter ces produits.

Développer les marchés aux fruits et légumes et rassurer la population sur la qualité des produits en publiant les analyses faites pour vérifier leur conformité concernant la contamination à la chlordécone.

Développer la production des produits nécessaires à l'agriculture au niveau de l'archipel Guadeloupe (engrais naturels, compost, bio-pesticides...) afin de réduire les coûts induits par les intrants et réduire ainsi les coûts de production.

Rassembler les produits de première nécessité autour d'un prix unique (bouclier qualité prix).

Améliorer la vision du Guadeloupéen sur les produits (locaux) disponibles.

Augmenter la fréquentation des associations de consommateurs.

Organiser/développer les transports en commun afin de réduire le prix des transports en commun urbain [2,8 X 2 = 5,6 € par voyage] et interurbains.

Renforcer les dispositifs de continuité territoriale entre les îles de l'archipel afin de limiter les surcoûts appliqués pour les îles Marie Galante, les Saintes, la Désirade.

Offrir un droit de regard sur les dépenses des communes.

Baisser les dépenses des communes afin d'enclencher une baisse des taxes sur les ménages et une baisse des prix dans les commerces.

Investir plus la population dans les démarches politiques.

Préconisations générales de la jeunesse sur la jeunesse

Renforcer les dispositifs d'orientation pour aider les jeunes à qualifier leurs ambitions.

Former les conseillères d'orientation sur les métiers en tension.

Plus de présence de police/gendarmerie auprès de la jeunesse, sur l'espace public.

Développer l'instruction civique dans les programmes.

Développer les structures d'accompagnement scolaire, psychologique et social.

Augmenter les sources d'occupation des jeunes en développant les activités associatives et en améliorant les infrastructures et leur accessibilité (heures, pendant les vacances ...).

FICHE MESURE – FAMILLE

Fiche élaborée dans le cadre de la concertation menée par le conseil départemental, à l'issue de laquelle les élus ont délibéré sur le plan d'actions opérationnel

Diagnostic

Dans un contexte de violence, à l'issue parfois fatale, et dont les auteurs sont souvent des jeunes mineurs ou de jeunes adultes, un besoin d'expression et d'action est né. Il s'est traduit par des « bik a pawol » et des marches pour comprendre les désordres actuels et rechercher des solutions.

Il en est ressorti que la famille occupe une place centrale.

Par conséquent, le conseil départemental s'est efforcé de recueillir l'expression citoyenne sur le rôle de la famille, les difficultés qu'elle rencontre et les solutions à envisager dans le cadre des assises de la famille qui se sont tenues pendant 8 mois, du 29 avril au 16 décembre 2017, avec 26 rencontres territoriales dans les communes de la Guadeloupe, et une participation d'une centaine de personnes pour chaque rencontre.

Trois rencontres ont également eu lieu avec des publics spécifiques, telles que des associations jeunesse, des associations de personnes en situation de handicap et des travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Préconisations

Un plan partenarial d'actions en faveur des familles, construit autour de huit axes, sera soumis aux conseillers départementaux courant avril.

Accompagnement des familles et parentalité

Soutenir et renforcer la place du père.

Favoriser l'expression des parents.

Soutenir et développer les compétences parentales

Permettre aux professionnels de mieux intégrer les évolutions sociologiques.

Permettre aux professionnels de maîtriser la pression psychologique induite par l'accroissement des situations de détresse et rétablir la confiance.

Renforcer l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse à risque pour optimiser la lutte contre la violence et la prévention de la délinquance.

Réintroduire, à l'école primaire et secondaire, l'éducation au civisme à travers des médias nouveaux.

Mettre en place un diplôme universitaire de médiation et d'accompagnement des adolescents difficiles au niveau de la formation continue de l'université des Antilles.

Renforcer la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes sortants de prison.

Caisse d'allocations familiales : mise en place d'un système de tiers-payant au bénéfice des familles aux revenus modestes tous modes de garde confondus - mesure nécessitant une modification législative.

Créer une prestation de soutien à la thérapie familiale au sein des centres de prévention et d'éducation familiale (CPEF) - mesure nécessitant une modification législative.

Les nouvelles solidarités de proximité et le vivre ensemble

Systematiser l'accompagnement social dans le logement lors des phases d'exode rural.

Favoriser la mixité générationnelle dans les nouvelles résidences d'habitation majoritairement occupées par des jeunes.

Soutenir les liens et le dialogue intergénérationnels.

Identifier et renforcer les référents de confiance reconnus dans le quartier pour soutenir l'autorité et les compétences parentales.

Famille et précarité sociale

Favoriser la responsabilisation des parents pour la bonne mise en œuvre de leurs droits et devoirs.

Consolider les compétences des professionnels en matière de médiation familiale.

Réduire l'impact de la « mal bouffe » et de l'excès de sucre sur le comportement des jeunes et la santé globale des familles.

Famille et aménagement du territoire

Favoriser l'appropriation par les habitants de leurs lieux de vie dans les cités.

Coproduire une politique de création de parcs dans les communes.

Sécuriser le trajet scolaire des enfants.

Prévenir les ruptures familiales précoces des mineurs des îles du Sud scolarisés en Guadeloupe (précarisation des familles face au surcoût lié à la poursuite de la scolarité).

Prise en compte de l'impact de la double insularité lors de l'attribution de l'allocation logement pour un jeune scolarisé : maintenir le droit aux prestations familiales pour la famille résidant dans les îles du sud lorsque l'élève ou l'étudiant, mobilise l'allocation logement – mesure nécessitant une modification législative.

Famille et santé - Garantir l'accès aux soins

Systematiser le bilan de santé des jeunes à l'entrée en 6^{ème}.

Renforcer la participation territoriale à la mise en œuvre des orientations stratégiques du projet territorial en santé mentale.

Famille et Handicap

Renforcer l'accompagnement des familles des personnes handicapées.

Développer les services aux personnes handicapées au bénéfice des familles.

Renforcer l'application des dispositions légales et réglementaires pour l'habitat des personnes handicapées.

Renforcer l'information des personnes handicapées.

Lutter contre l'isolement

Mesure nécessitant une modificative législative : pour les jeunes en situation de handicap, le conseil départemental demande l'autorisation de déroger au principe de l'attribution de l'aide sociale à l'hébergement à partir de 21 ans afin d'admettre à l'aide sociale les jeunes en situation de handicap à l'âge de la majorité de droit commun, soit 18 ans, pour faciliter l'accès en accueil familial social ou en établissement pour personnes handicapées.

Familles et institutions

Renforcer la transversalité et la lisibilité des acteurs institutionnels pour un accompagnement plus efficace et plus rapide des usagers.

Créer une plateforme comme outil de communication interinstitutionnelle permettant l'information rapide des usagers.

Créer des guichets uniques « Famille » sur le fondement d'un partenariat interinstitutionnel pour faciliter l'accès au droit et lutter contre les ruptures de droits.

Mettre en place le comité consultatif et éthique de l'enfance, de la famille et de la jeunesse.

FICHE MESURE – VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Diagnostic

La population guadeloupéenne est actuellement l'une des plus jeunes de France. Cependant, elle vieillit plus rapidement, conséquence des effets conjugués de l'augmentation de l'espérance de vie, de la diminution des naissances, du départ des jeunes actifs et du retour des natifs à l'âge de la retraite.

L'Insee classe la Guadeloupe au 3^{ème} rang des régions les plus âgées de France à l'horizon 2040, après la Corse et la Martinique (Omphale 2010). Les projections démographiques indiquent une progression majeure du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus ($\times 2,4$), soit 4 guadeloupéens sur 10, contre 3 sur 10 au niveau national. D'autre part, les plus de 80 ans seraient quatre fois plus nombreux qu'en 2007.

A cela s'ajoute, une typologie caractéristique de la population âgée guadeloupéenne et plus largement domienne à savoir :

- un niveau de précarité élevé ; la population âgée d'outre-mer se distingue de celle d'hexagone en particulier par un niveau de diplôme plus faible, un taux d'illettrisme plus important, un taux de pauvreté trois fois plus important, un taux d'allocataire sept fois plus élevé ;
- un taux de dépendance élevé et de plus en plus précoce. Le taux de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées est de 27 % contre 11 % en France hexagonale ;
- un habitat de qualité réduite alors que la présence à domicile est forte, en moyenne 50 % des seniors vivent dans des logements présentant, au minimum, un défaut (absence de cuisine ou d'installation pour cuisiner, inexistance de commodités ou situés à l'extérieur au lieu d'habitation, un logement alimenté en eau froide courante uniquement) ;
- une morbidité liée aux maladies chroniques plus élevées qu'en hexagone telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires ;
- un isolement des personnes âgées de plus en plus marqué du fait en particulier du départ des familles vers des territoires plus attractifs économiquement (pôles urbains dans les départements d'outre-mer ou en Hexagone) et des enfants pour leurs études.

Compte tenu des perspectives d'évolution de la population guadeloupéenne et des caractéristiques de sa composante senior, l'enjeu devient l'accompagnement du vieillissement de cette population en retardant la perte d'autonomie et quand celle-ci est installée, en veillant à mieux prendre en charge la perte d'autonomie.

Il s'agit socialement, économiquement, politiquement entre autres, de se préparer à une population majoritairement plus âgée tout en répondant de façon optimale aux besoins de cette population.

Préconisations par axe

Rompre l'isolement

Développer la communication sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants.

Développer la synergie entre les institutions pour améliorer le repérage des personnes âgées isolées. Mettre en place des dispositifs de recensement annuel des besoins des personnes âgées pour adapter les réponses. Etablir une grille commune de repérage des personnes âgées isolées à l'instar du dispositif pour le repérage des fragilités.

Anticiper la formation aux nouveaux métiers liés à l'accompagnement des personnes âgées et personnes âgées.

Recréer le lien intergénérationnel dès le plus jeune âge avec le concours de l'éducation nationale et autres acteurs institutionnels au travers des structures associatives implantées sur le territoire (ex centres de loisirs sans hébergement - association sportive).

Valoriser le bénévolat et développer un réseau d'aidants, notamment associatif. Instaurer des temps civiques au profit des personnes âgées.

Développer une offre de transport collective adaptée et ou à la demande ; Faciliter l'accès au transport par des tarifs préférentiels.

Développer les résidences séniors. Placer les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au cœur de la cité.

Développer les loisirs adaptés, inexistantes en Guadeloupe. Développer l'accompagnement social, via une approche culturelle, des loisirs. Permettre l'accès aux activités par le développement de tarifs promotionnels.

Accompagnement et initiation au numérique, développement d'une plateforme numérique d'information sur l'offre de service dédiée aux personnes âgées sur le département.

Développer les liens de voisinage - les maisons/projets de quartier (jardins partagés / maisons de quartier / étendre le dispositif voisin vigilant).

Créer des lieux de parole et d'échanges.

Rester en santé

Améliorer la coordination des intervenants mobilisés autour de la personne âgée. Développer ou uniformiser l'usage du cahier de liaison interprofessionnel. Mettre en place un numéro vert pour les aidants.

Etablir un programme de formation pour les familles, proches aidants et prestataires.

Etablir un programme de formation nutrition tout public.

Etablir un programme de formation sur la prévention des pathologies chroniques et l'hygiène bucco-dentaire.

Proposer une formation sur l'organisation du plan d'aide.

Développer le sport adapté.

Formation et promotion des actions de santé avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS).

Procéder au recensement des personnes âgées non connues médicalement.

Créer une série télévisée ayant pour pitch la prévention « rester en santé ».

Mettre en place des ateliers culinaires et des jardins partagés.

Prévenir la précarité financière

Mettre en place une grille de précarité afin de prévenir, d'anticiper et d'accompagner cette précarité.

Mettre en place des ateliers pour la préparation à la diminution des ressources.

Accompagner le public âgé précaire lors d'ateliers animés par des conseillères en économie sociale et familiale (CESF). Généraliser les ateliers existants, sur l'ensemble du territoire.

Améliorer les coûts en adaptant les tarifs des EHPAD (tarifs à la carte en fonction de la capacité financière des personnes âgées, notamment pour ceux non éligibles à l'aide sociale à l'hébergement), en établissant un montant moyen (10%), pour la participation des obligés alimentaires, sur le prix de journée des EHPAD, en instituant un ticket au lieu d'un prix de journée, pour les « accueils de jour », en incitant les partenaires de la « silver-économie » à proposer des tarifs préférentiels et en réduisant la fracture numérique, notamment pour permettre aux séniors un accès aux technologies de l'information et de la communication.

Mettre en place des ticket-séniors, pour les plus de 65 ans (Culture ; loisirs, sport...).

Développer la démarche citoyenne : partenariat avec les séniors encore valides (université du temps libre, clubs personnes âgées...) ; exemples : pour le co-voiturage, la livraison des courses à domicile...

Développer les épiceries solidaires – accompagner les « petits lolos » afin de les adapter aux besoins des personnes âgées.

Développer les échanges, le troc, les jardins créoles partagés.

Faciliter l'accès aux dispositifs financiers ; Inciter les établissements financiers à accorder des prêts (avec couverture assurance) pour les 75 ans et plus. Développer le micro-crédit. Valoriser le patrimoine des personnes âgées en précarité.

Solliciter des fonds privés (plateformes de financement participatif : crow founding), pour les personnes non-éligibles aux aides.

Rétablir les prêts complémentaires aidés (bancaires) dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

Créer un partenariat avec les divers bailleurs afin de travailler sur une réévaluation de la situation des personnes âgées, lors d'impayés, en vue de réadapter le loyer et réorienter vers des structures adaptées.

Généraliser le portage de repas (adapté et choisi) sur tout le territoire, par un accompagnement financier global.

Mettre en place des actions de communication, en associant tous les partenaires du territoire, sur les dispositifs d'aide et les devoirs des obligés alimentaires, l'accès aux soins et aux droits.

Perte d'autonomie

Professionaliser l'intervention à domicile : question de la qualification du personnel, de la formation externe et interne des salariés ; question de collaboration avec les organismes de formation.

Détailler les plans d'aide alloués aux personnes âgées afin de mieux organiser la prise en charge à domicile.

Réfléchir à une législation pour permettre aux salariés d'effectuer leur activité d'aidant dans de meilleures conditions. Revoir le statut des aidants. Privilégier la formation des aidants professionnels et des aidants familiaux notamment sur les gestes utiles à faire au quotidien. Développer le « baluchonnage » - « le relaying » et les solutions de répit. Développer la sensibilisation des aidants sur les droits des personnes âgées (protection des personnes et des biens).

Développer l'action de proximité territoriale et de coordination entre les organismes existants (centres communaux d'action sociale, maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA), services sociaux départementaux.

Développer l'expérimentation de l'hospitalisation du Centre Hospitalier Louis Daniel Beauperthuy qui permet la ré-autonomisation de la personne âgée en perte d'autonomie.

Développer l'expérimentation du centre hospitalier de Basse-Terre (CHBT) : consultation d'évaluation gériatrique des personnes âgées de plus de 75 ans ; identification de leur problématique de santé et d'organisation familiale. Faire des propositions d'aides et d'amélioration de leur vie à domicile. Envisager une infirmière mobile qui effectuerait un accompagnement à domicile. Ce dispositif permet un accompagnement spécifique et individualisé en direction de la personne âgée et des professionnels.

Créer des passeports culturels pour les personnes âgées à faible coût (pris en charge par collectivités territoriales, conseil départemental...).

Revaloriser la place du médecin traitant ; augmentation du coût de déplacement au domicile afin de mesurer la réalité familiale de leur patient.

Développer les services numériques en faveur des personnes âgées et de leur aidant.

Mettre en place des ateliers thématiques ou des équipes territoriales en individuel ou en collectif ainsi que des sorties aidants-aidés. Accompagner les dirigeants des structures à domicile par la création d'une unité ou d'un groupe d'expression et d'échanges pour évoquer les difficultés liées au secteur et à une collaboration avec l'ensemble des partenaires financeurs.

Développer le lien intergénérationnel et le système de parrainage pour lutter contre l'isolement et donc la maltraitance.

Sensibiliser les populations par des spots, des courts métrages, des séries télé, des tables rondes etc... Développer la communication et la diffusion des informations par l'optimisation du dispositif « ROR » (répertoire opérationnel des ressources des professionnels).

Développement urbain et habitat

Revoir la politique des plans locaux d'urbanisme (PLU) en matière de vieillissement. Revoir l'accessibilité et la politique d'urbanisme : meilleure définition d'un projet urbain et des financements attenants. Porter de nouveaux projets et de nouvelles structures d'habitation portées par les EPCI.

Accessibilité et amélioration des trottoirs. Améliorer et entretenir le mobilier urbain : mieux adapté, ombragé, couvert. Financer les communes pour l'accessibilité et la qualité du cadre de vie. Créer des pôles d'activités dans les quartiers de la politique de la ville. Promouvoir les liaisons douces. Développer les parcours sportifs de santé. Favoriser le rachat des dents creuses, ruines et friches par les collectivités.

Favoriser le développement des réseaux de télé transmissions.

Lutter contre l'indivision (amendement Letchimy).

Créer des complexes intergénérationnels avec des services à la personne.

Favoriser les transports à la demande, notamment pour les personnes âgées dépendantes.

Communiquer davantage autour du vieillissement pour que la transition soit plus douce et favoriser l'intergénérationnel qui est également un outil d'attrait touristique ou de retraite.

Imposer ou favoriser de nouvelles normes de construction de l'habitat (portes, couloirs...). Associer les ergothérapeutes. Promouvoir le logement évolutif ou adaptatif (tant auprès des particuliers que des maîtres d'œuvre concepteurs qui ont cette obligation légale).

Prévoir des taux préférentiels en matière de financement de logements pour personnes âgées. Favoriser le viager pour permettre à la personne âgée de vivre dans de bonnes conditions. Favoriser la communication par rapport aux successions : agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL), conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), chambre des notaires...). Réduire les délais d'instruction des dossiers de demande d'aide.

Projets

Campagne de sensibilisation télé/radio : cancer / OPH / maladies cardiovasculaires.

Développer le covoiturage.

Ateliers culinaires / jardins partagés.

Créer des jardins créoles au cœur de la ville.

Accompagner les projets dédiés aux aidants ex : Halte détente loisir Alzheimer.

Développer les liens de voisinage - les maisons/projets de quartier (jardins partagés / maison de quartier / étendre le dispositif voisin vigilant).

Développer la communication et la diffusion des informations par l'optimisation du dispositif « ROR » répertoire opérationnel des ressources des professionnels.

FICHE MESURE – ACCES AUX SOINS ET QUALITE DES SOINS

Fiche élaborée dans le cadre de la concertation organisée pour l'élaboration du nouveau programme régional de santé – plan d'actions en projet jusqu'en juin 2018

Introduction

Trois thèmes ont été abordés.

La mortalité prématurée et la mortalité infantile

Il est fondamental de prévenir et de mieux prendre en charge les maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires notamment) par une action déterminée dans le champ de l'alimentation et de la promotion de l'activité physique, mais aussi une action résolue pour réduire la mortalité par traumatismes (route, différents entre personnes).

La maîtrise des risques sanitaires et environnementaux,

notamment les maladies vectorielles, de la promotion d'un environnement favorable à la santé.

Le développement des prises en charge multidisciplinaires et coordonnées

afin d'avoir une offre de santé performante, en particulier pour faire face au vieillissement de la population.

Préconisations par axe

Le cadre d'orientation stratégique du futur projet régional de santé (PRS) évoque un certain nombre de défis et d'orientations. Parmi ceux-ci voici les trois enjeux jugés prioritaires pour les années à venir :

- diminuer la mortalité prématurée et la mortalité infantile: cet enjeu nécessite de prévenir et mieux prendre en charge les maladies chroniques (diabète, maladies cardio vasculaires notamment) par une action déterminée dans le champ de l'alimentation et de la promotion de l'activité physique, mais aussi une action résolue pour réduire la mortalité par traumatismes (route, différents entre personnes) ;
- maîtriser les risques sanitaires et environnementaux notamment les maladies vectorielles, la promotion d'un environnement favorable à la santé ;
- développer des prises en charge multidisciplinaires et coordonnées afin d'avoir une offre de santé performante, en particulier pour faire face au vieillissement de la population.

Sur la mortalité prématurée, Nécessité d'améliorer le cadre de vie existant pour avoir un impact sur les déterminants de santé - travailler sur l'environnement, sur l'offre également et la coordination intersectorielle.

Sur le thème « Violence et Santé », il s'agit surtout d'accompagner les promoteurs (associations, collectivités) pour créer un réseau et travailler avec les victimes de violence – Fédérer les acteurs (conseil départemental, IREPS, agence de santé, CGSS, associations...).

Sur le développement exponentiel du diabète gestationnel fréquent, surtout dans les milieux défavorisés (contexte familial difficile et femmes en surcharge pondérale avant la grossesse (et obésité ensuite), l'idée est de renforcer l'alerte qui doit être faite quant aux délais pour l'obtention des résultats des tests sanguins pour les femmes enceintes et renforcer la communication. Institutionnaliser l'identification des femmes susceptibles de développer un diabète gestationnel. Cela permettrait de les faire entrer dans un protocole de recherche interventionnelle.

La drépanocytose reste un sujet prioritaire. Une modification de l'organisation du dépistage est demandée par le niveau national. Le dispositif devrait être remis à plat. Les conditions matérielles et techniques sont donc à revoir avec un renforcement de l'outil.

Demandes de co-financement en vue de nombreux projets de recherche (au centre de recherche biologique), également pour obtenir du matériel de pointe en vue de créer une tumérotèque et une collection biologique qui sont indispensables pour mener à bien tous ces travaux.

La maîtrise des risques naturels en termes d'organisation de la veille opérationnelle et de structuration des actions de prise en charge des victimes attendues en pareille situation, de la part des acteurs ou opérateurs de santé.

Implication des collectivités notamment municipales, porteuses du plan communal de sauvegarde (notamment s'agissant des actions envers les personnes fragiles via l'union des CCAS UNCASS), mais aussi du monde économique et de la société civile - mobilisation de ressources matérielles ou humaines.

Coordination de toute la filière « gestion de crise », préparer le système de santé à la gestion de crise et catastrophe de nature exceptionnelle (ORSAN - Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles) et mieux articuler la gestion de crise sanitaire et le dispositif d'adaptation rapide de l'offre de soins.

Nécessité de renforcer la veille et la sécurité sanitaire par une plus grande efficacité des vigilances et le développement d'une « culture » de signalement de l'évènement indésirable grave pour améliorer, de façon continue, la sécurité des prises en charge.

Accroître la surveillance dans les milieux naturels (baignades en eaux douces ou de mer) ainsi que les substances émergentes dans les eaux destinées à la consommation humaine, ou dans l'habitat (notamment en ce qui concerne le plomb).

Mieux informer et sensibiliser la population aux effets de l'environnement sur la santé (qualité de l'eau, pollutions atmosphériques...).

Renforcer la capacité d'anticipation, de prévention et de gestion des alertes liées aux maladies vectorielles.

Favoriser une offre de santé soutenant les soins de proximité

Assurer un maillage du territoire en équipes et services de santé et médico sociaux.

Améliorer la démographie des professionnels de santé et lutter contre les déserts médicaux.

Organiser la gradation des prises en charge pour offrir aux patients des parcours de santé fluides, sans ruptures.

Assurer au patient un accès à l'information grâce un portail d'information entre acteurs de santé et patients au niveau de chaque territoire de proximité mobilisé en communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Structurer la prise en charge médicale des personnes âgées

Mise en place du court séjour gériatrique et des formations adaptées pour les équipes de soins à domicile et les personnels non soignants intervenant auprès des personnes âgées.

Développement de l'évaluation gériatrique standardisée tant à l'hôpital qu'à domicile en favorisant la prise en charge globale de la personne âgée.

Amélioration de la prise en charge de l'urgence chez la personne âgée en développant des équipes mobiles en lien avec les unités de soins de longue durée (USLD), les hospitalisation à domicile (HAD) et les EHPAD, ainsi qu'en déployant la télémédecine dans ces derniers.

Accompagnement de la mise en œuvre des orientations du plan régional maladie neurodégénérative.

Meilleure information des acteurs sur les risques d'iatrogénie et situations à risques pouvant entraîner un déclin accéléré.

Création d'une unité cognitivo-comportementale (UCC).

Préconisations associées

Veiller aux retombées économiques locales dans le cadre de la construction du centre hospitalier universitaire.

Accompagner la construction du nouvel hôpital et la structuration de l'offre de soins en Guadeloupe.

Finaliser l'élaboration du nouveau programme régional de santé publique.

Projets

Conventionnement des structures d'accompagnement sanitaires et psychologiques avec le RSMA pour l'accompagnement des jeunes.

Accompagner le projet de faculté de médecine de plein exercice en collaboration avec l'université des Antilles.

Créer un cluster santé, accompagner les porteurs de projet dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Faculté de médecine de plein exercice.

Poursuivre le plan chlordécone.

FICHE MESURE – CULTURE ET MÉMOIRE

Diagnostic

Les Guadeloupéens doivent s'inscrire, pour assumer leur avenir, dans la logique historique complexe qui a présidé à leur édification » (Compte-rendu des Etats généraux de 2009).

« Tout ce qui peut contribuer à restaurer dans ces sociétés le lien citoyen local, le sentiment d'appartenance régionale, l'assurance identitaire face aux dérives de l'aliénation, la richesse de leur plurilinguisme, et la conscience historique d'être héritiers des résistances et non victimes éternelles de l'oppression originelle, ne peut qu'assainir et clarifier le dialogue dans tous les domaines ».

Dans le cadre des États généraux, certaines orientations ont été proposées et des actions ont été mises en place dans les domaines suivants:

- la lutte contre l'illettrisme ;
- la préservation des patrimoines matériels et immatériels, qui présentent un double enjeu (identitaire et économique) ;
- la nécessité de mieux diffuser les œuvres et mieux communiquer ;
- la garantie d'un meilleur accès des populations aux biens culturels (numérisation des bibliothèques, politique de développement du livre et de la lecture).

La culture en quelques chiffres (dépenses culturelles par habitant en 2014)

- Département : inférieures à 12 €
- Collectivités : inférieures à 1,4 %
- Région : inférieures à 6 €

Préconisations par axe

Favoriser une mémoire du paysage.

Sensibiliser les publics sur l'importance du paysage et la nécessité de le préserver.

Collecter des témoignages de ceux qui ont connu des implantations de maisons, de bâtiments, de carrières.

Recenser des inventaires déjà réalisés afin de les mettre en réseau.

Identifier des paysages et espaces présentant un intérêt patrimonial afin de les intégrer à une politique de développement et de protection.

Encourager des initiatives autour des jardins afin de faire connaître des espèces végétales.

Patrimoine immatériel

Faire un état des lieux en repérant les structures ayant procédé à des collectes avant de perdre la matière du fait de la prédominance de la tradition orale.

Créer un comité de pilotage du patrimoine culturel immatériel avec les institutionnels concernés afin de fixer des objectifs et proposer des projets précis en la matière et associer des universitaires, des chercheurs aux réflexions.

Créer un centre guadeloupéen du patrimoine culturel immatériel.

Rééditer des ouvrages de référence, financer des bourses de thèse.

Mettre en place un portail numérique des patrimoines immatériels de Guadeloupe dans un cadre coopératif.

Valorisation, mesures et projets

Faire aboutir le projet de la Maison Schwartz Bart.

Accompagner la création du centre d'art contemporain.

Créer un musée de l'histoire de la Guadeloupe (extension ou exposition au MACTe).

Promouvoir les danses locales.

Réaliser une cartographie numérique sur les lieux de mémoire.

Organiser une exposition sur le Gwo Ka patrimoine immatériel de l'Humanité.

Investir les élèves dans leur patrimoine en créant des projets entraînant une notation dans le bulletin de classe.

Organiser des formations pour les enseignants sur le patrimoine.

Remise en place des classes patrimoine dans les écoles.

Promouvoir le MACTe dans le cadre de la coopération régionale.

Projets

Transformer le MACTe en établissement public de coopération culturelle.

Reconnaître la ville du Moule « ville d'art et d'histoire ».

Créer une « journée du patrimoine culturel immatériel » pour renforcer l'identité culturelle.

Créer des lieux à proposer en résidence d'artistes.

Créer un musée du carnaval de Guadeloupe.

Créer des cafés littéraires.

Créer un centre guadeloupéen du patrimoine immatériel et après avoir réalisé un inventaire.

FICHE MESURE - LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Diagnostic

Le coût de la vie est et demeure une préoccupation du citoyen guadeloupéen soucieux de pouvoir satisfaire au moyen de ses revenus des besoins fondamentaux tels que s'alimenter, se loger, se vêtir, se déplacer, se soigner...

Le thème de la vie chère a été débattu dans le cadre des états généraux de 2009 suite au mouvement social qui a paralysé le territoire.

Il est de nouveau plébiscité par la population qui en dépit des évolutions opérées notamment par loi de régulation économique outre-mer (bouclier qualité prix ; limitation des tarifs des services bancaires de base ; transformation de l'observatoire des prix en un observatoire des prix des marges et des revenus) souhaite poursuivre la réflexion.

En effet, les chiffres présentés par l'INSEE pour l'année 2015 révèlent que les prix en Guadeloupe sont en moyenne 12,5 % plus cher que dans l'hexagone. Les écarts les plus importants concernent la communication, les produits alimentaires, et la santé. Si le taux d'inflation relevé sur cinq ans (entre 2010 et 2015) reste faible, les écarts de revenus médian annuels entre la Guadeloupe et l'hexagone sont importants (- 49 %).

Préconisations générales

Lancement d'une grande campagne de communication sur le bouclier qualité prix.

Promouvoir des actions pédagogiques pour une meilleure compréhension de la structuration des prix (carburants).

Lancer une étude via l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OMPR) sur le coût des matériaux de constructions.

Communiquer plus régulièrement sur les études comparatives (OPMR) de prix entre la métropole, les autres départements d'outre-mer et la Guadeloupe, y compris sur les carburants.

Préconisations par axe

Prix et Fiscalité

Réviser la fiscalité locale pour limiter son impact sur les prix.

Suppression de la double taxation pour les produits achetés à distance – TVA et octroi de mer.

Création d'une zone franche pour les îles du sud.

Mise en place d'une tarification maritime avantageuse à double sens de la Guadeloupe vers les îles du Sud comme des îles du Sud vers la Guadeloupe pour favoriser le commerce sur l'ensemble de l'archipel.

Information du consommateur

Pour améliorer l'information du consommateur, jugée encore insuffisante, repenser les modes de communication sur les prix et la formation des prix ; mise en place de séminaires, réunions de quartier, publicité locale, information par les médias locaux.

Mise en place d'une section au sein de l'OPMR dédiée à la gestion et au contrôle des informations diffusées.

Amélioration du dispositif de lutte contre la vie chère

Développer les échanges entre la Guadeloupe et les pays de la zone : signer des accords bilatéraux avec la Caricom.

Régulation des tarifs du transport maritime entre Marie-Galante et la Guadeloupe pour éviter les fuites de capitaux et augmenter le nombre de visiteurs à Marie-Galante.

Autosuffisance alimentaire

Promouvoir l'agriculture locale, les aliments locaux et leur apport nutritif.

Favoriser la création de jardins partagés dans les zones urbaines.

Faciliter le choix de la filière agricole et l'accès des jeunes agriculteurs au foncier.

Développer l'agro-transformation.

Autoriser la pêche hauturière, sous conditions.

Mettre en place des avantages financiers ou subventions destinées à soutenir les initiatives autour de l'utilisation de produits locaux.

Projets

Lancement d'une concertation citoyenne en prévision de la fin du régime de l'octroi de mer en 2020.

Création d'une centrale d'achat associative ou coopérative.

Création d'un label au bénéfice de la production locale.

**VI - CONTINUITÉ TERRITORIALE ET
RAYONNEMENT**

FICHE MESURE - FONCTIONNEMENT ARCHIPÉLAGIQUE

Diagnostic

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras, de mer : la Grande-Terre (590 km²) et la Basse-Terre (848 km²). L'archipel compte également trois dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas, population de 2808 Saintois ;
- la Désirade, 22 km², à l'est de la Grande-Terre, population de 1510 habitants ;
- Marie-Galante, 158 km², au sud de la Grande-Terre, avec 11 066 habitants ; densité moyenne estimée à 70 habitants par km², plus de trois fois inférieure à celle de la région.

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à respectivement 260 et 230 km au nord de la Guadeloupe, anciennes communes de cette dernière, sont devenues collectivités d'outre-mer le 15 juillet 2007.

Ces éléments de contexte ont pour principales conséquences :

- le manque d'informations, de communication du pouvoir public local (EPCI, communes) envers les acteurs économiques ;
- le sentiment d'abandon ressenti par la population (entreprises, citoyens) ;
- l'absence de moyens techniques, mise en évidence des difficultés à moyens constants ;
- l'absence de développement territorial dû au faible nombre d'habitants (réseaux, routes...) ;
- des richesses économiques (tourisme, pêche) pas assez exploitées.

Préconisations

Créer un GIP pour prendre en charge les questions particulières des îles de l'archipel.

Inciter les banques à s'impliquer dans le développement des îles du sud.

Renforcer les fonctions régaliennes de l'État dans les îles du sud et les îles du Nord.

Renforcer la continuité territoriale. Développer les liaisons entre les îles.

Projets

Mettre en place une tarification attractive pour une mobilité accrue entre les îles de l'archipel.

FICHE MESURE – COOPÉRATION RÉGIONALE

Diagnostic

La politique de coopération régionale regroupe l'ensemble des relations diplomatiques, politiques et économiques, qu'entretient la Guadeloupe avec ses voisins. Comme dans tout l'outre-mer, elle revêt une importance particulière en Guadeloupe, archipel français plongé au cœur d'un ensemble de petits États insulaires formant la Caraïbe.

La collectivité régionale a adhéré en son nom propre à l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe), en tant que membre associé. Les négociations pour l'adhésion au CARICOM (Communauté caribéenne) et à l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe orientale) sont en cours (Saint-Martin et la Martinique étant membre de l'OECO). Par ailleurs, des agents de la Région ont été affectés dans cinq missions diplomatiques à l'étranger : Sainte-Lucie, Panama, République Dominicaine, Miami et Québec.

La XIII^{ème} conférence de coopération régionale qui a eu lieu en Guadeloupe du 16 au 18 novembre 2017 s'était fixée comme objectif de donner un nouvel élan à la coopération régionale. A cet effet, ont été traitées des thématiques diverses en matière économique, sociale, sanitaire, environnementale et sécuritaire, présentant des enjeux stratégiques pour l'ensemble des territoires de la zone caraïbes.

L'État s'implique à trois titres dans le financement de la coopération régionale :

- sous l'autorité du préfet de région, la préfecture à Saint-Martin et Saint-Barthélemy est autorité de gestion du programme de coopération transfrontalier Saint-Martin - Sint Maarten ;
- le préfet de région Guadeloupe est préfet coordonnateur (au sens de l'article 67 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets) pour le programme Interreg Caraïbe. Son rôle est de dégager une position concertée de l'ensemble des services de l'État concernés, en Martinique et en Guadeloupe, sur le fonctionnement du programme. Il participe aux comités de suivi et de sélection du programme ;
- la préfecture gère le fonds de coopération régionale (FCR), alimenté par le BOP régional du programme 123 - CVOM. Ce fonds agit comme un fonds d'amorçage par rapport au programme Interreg Caraïbe.

Le conseil régional de Guadeloupe est autorité de gestion du programme de coopération territoriale européenne (Interreg Caraïbe) pour la période 2014-2020. Ce programme comporte deux volets distincts : un volet "transfrontalier" pour les actions menées par la Guadeloupe et la Martinique avec les pays de l'OECO ; un volet "transnational" pour les actions impliquant d'autres États de la Grande Caraïbe.

Préconisations générales issues de la concertation

Intensifier les projets de coopération avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

Mettre en place une coopération effective avec la Dominique en matière de prise en charge éducative.

Faciliter, rendre accessible et augmenter les liaisons entre les pays de la zone caraïbe (contribue à l'objectif tourisme).

Suivre les préconisations annuelles de la conférence de coopération régionale pour évaluer chaque année les résultats en la matière et prendre des mesures correctives ou supplémentaires afin d'accroître le rayonnement de la Guadeloupe au sein de la zone.

Promouvoir le MACTe dans le cadre de la coopération régionale (transformation en établissement public de coopération culturelle - EPCC).

Préconisations par axe issues de la conférence de coopération régionale

Développement des échanges.

Nécessité d'un accompagnement spécifique pour les entreprises qui doivent se projeter sur les marchés dont le cadre législatif est différent, par la levée des freins administratifs, l'utilisation des marges de manœuvre du droit européen pour compenser les handicaps structurels au travers d'une approche par secteur.

Nécessité de lever les obstacles principaux au renforcement des échanges dans le bassin Caraïbe, résultant de la faiblesse de l'offre de connexion dans le domaine aérien. Cette insuffisance est tout aussi prononcée dans le domaine maritime et pour le numérique. D'où le besoin de prioriser les projets destinés à compenser ces insuffisances, d'adapter la réglementation entre la Guyane et le Brésil, notamment pour le transport.

Mobilité

Augmentation des crédits du FEBECS pour favoriser les échanges des établissements scolaires du second degré avec ceux de la Caraïbe.

Ouvrir les discussions avec la Commission européenne afin que les échanges dans l'espace régional puissent bénéficier de crédits Erasmus « plus » et étendre les compétences de LADOM à un public plus large, que les seuls étudiants et demandeurs d'emploi.

Environnement

Nécessité sur la réglementation environnementale de conserver les liens avec la mer et de favoriser les échanges de bonnes pratiques dans le domaine environnemental et les intégrer à la stratégie d'aide au développement.

Prise en compte de l'opportunité que représente la forêt amazonienne de Guyane et de la vulnérabilité des espaces insulaires qui est plus prononcée que dans l'Hexagone, dans les débats, négociations et discussions sur le climat auxquels la France participe sur la scène internationale.

Sécurité

Poursuivre et faire aboutir les discussions avec les pays voisins de la Guyane sur la question du transfert des étrangers et engager des discussions comparables avec les Etats voisins de la Guadeloupe et de la Martinique.

Développer les accords de coopération policière et douanière dans la zone caraïbe.

Coopération décentralisée

Etendre la cartographie de l'offre d'expertise à l'ensemble des collectivités (communes et intercommunalités) qui ont vocation à être des acteurs majeurs de la coopération décentralisée.

Encourager la mise en place de réseaux multi acteurs dans le cadre d'une démarche sécurisée.

Outils financiers

Maintenir le niveau de l'enveloppe de crédits Interreg sur la prochaine période de programmation et en faciliter l'usage.

Faciliter la fongibilité des crédits Interreg entre les différents axes et sous programmes en fonction des besoins.

Simplifier et adapter aux besoins les procédures de sélection de dossiers Interreg et renforcer la représentation de Business France dans la Caraïbe.

Projets locaux associés

Recruter un conseiller diplomatique à la préfecture de Guadeloupe.

Mise en place d'un réseau régional multi-acteurs.

CONCLUSION

Comme évoqué en préambule, ce rapport ne vise pas l'exhaustivité car il met en avant les propositions évoquées localement par les participants des ateliers citoyens. Les parties prenantes et les sachants n'ont pu assister à tous les débats. C'est pourquoi, ces propositions seront discutées, étayées, et complétées en comité de pilotage, notamment par les travaux menés par les élus locaux et les parlementaires.

Chaque fiche mesure sera retravaillée en comité de pilotage avec les élus et les techniciens.

Chaque fiche projet sera étudiée pour faciliter la mise en lien avec les financeurs et l'instruction des dossiers.

Les fiches projets retenues au national (lauréates du concours national) seront connues avant l'été.

Les fiches projets non retenues par le niveau national seront étudiées localement au fur et à mesure des comités de pilotage.

Les fiches mesures, économiques et sociales émanant des collectivités régionales et départementales permettent de conforter la production des assises des outre-mer. A ce titre, les actes des assises de la famille ont été versés aux assises des outremer après délibération du 12 avril 2018. La contribution du conseil régional fut transmise en Préfecture le 5 mai. Les fiches projet émanant du SRDEII du conseil régional ont également constitué une contribution partagée et opérationnelle des assises. L'agence de santé validera le projet régional de santé d'ici fin 2018 après lancement d'une consultation propre. Les assises de l'Education ont fait l'objet de 31 préconisations, listées dans ce rapport. Le comité de pilotage constitué à cet effet par le rectorat sera en charge de décliner chaque préconisation en mesure suivie des faits. Un pilote dédié sera nommé pour le suivi de la mise en œuvre de la ladite mesure.

L'ensemble des travaux, consolidés, viendront alimenter le plan de convergence attendu à l'été, suivi du contrat de convergence qui sera signé en 2020. Ce contrat sera le garant de l'application territoriale de la loi égalité réelle outre-mer et se substituera entre autres au contrat de plan Etat-Région.